

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 535

12 mars 2009

SOMMAIRE

2J&J S.A.	25665	LUX-SH S.à r.l.	25654
Allianz Investments I Luxembourg S.à r.l.	25661	Lycene Holding S.A.	25634
Amipar Holding S.A.	25636	Marina-Sun SA	25670
Anglesey Investment Holding S.A.	25669	Mars Propco 3 S.à r.l.	25656
AXA IM CASH	25639	Meandre S.A.	25635
Banyan	25637	Mglux S.A.	25664
Bastilux S.A.	25662	Mickey S.A.	25655
Batifixing s.à r.l.	25665	Monopoli S.à r.l.	25650
Ceta S.A.	25659	Nut Holding Company S.A.	25635
Clipper Operation S.A.	25660	OP Global Strategic	25637
Cora Luxembourg	25639	Packaging Technology Participation S.A.	25645
Demap S.A.	25664	Parker Hannifin Bermuda Luxembourg S.C.S.	25648
Dexia Global	25639	Predicare S.à r.l.	25673
Dharma Holdings S.A.	25636	Quicksilver Holding S.A.	25661
Dise S.A.	25650	Réalis S.A.	25658
Eau Rouge Participations S.A.	25656	Rentakran S.A.	25634
Estia Investments SA	25668	Société Européenne de Banque	25638
Eurolux Real Estate S.A.	25638	Société Immobilière ELWE	25649
Five Arrows Investments S.à r.l., SICAR	25663	Trans Americo & Fils S.A.	25677
Guanyin Holding S.A.	25636	TransEuropean Property Holdings (Lu- xembourg)	25656
Guardian Mexico Investments S.à r.l.	25646	Umanis Luxembourg S.A.	25680
HeliEuro GmbH	25652	Unevinc S.A.	25654
Helios Management S.A.	25643	WEBCMS S.à r.l.	25671
IBB Investments S.à r.l.	25666	West Fields Consolidated S.A.	25634
Industry Service & Logistic AG	25664	Wind Acquisition Holdings Finance S.A.	25652
ING (L) Renta Fund	25663	World Investment Opportunities Funds	25640
JDP Luxembourg S.A.	25659		
Koelnag Holding S.A.	25635		
LogoMotif S.A.	25662		

Rentakran S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 124.769.

The shareholders are requested to be present at the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

which will take place at the registered office of the company on 31st March 2009 at 10.00 am with the following agenda:

Agenda:

1. Submission and approval of the report of the Board of Directors for the years 2007 and 2008.
2. Submission and approval of the reports of the Statutory Auditor for the years 2007 and 2008.
3. Submission and approval of the financial statements for the periods ended 31st December 2007 and 31st December 2008.
4. Allocation of the results 2007 and 2008.
5. Discharge to the Directors and the Statutory Auditor.
6. To dissolve the Company and to put the Company into liquidation.
7. To appoint Mr Jouno Juhani JARVILEHTO, residing at 32/83 Lavotchkina Street, Moscow, Russia as liquidator of the Company.
8. To determine the powers to be given to the liquidator and the remuneration of the liquidator.

The board of directors.

Référence de publication: 2009026734/634/21.

West Fields Consolidated S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 19.460.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 1^{er} avril 2009 à 16:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2008
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009031383/795/15.

Lycene Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 48.722.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 31 mars 2009 à 11:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2008
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant
5. Décharge spéciale à l'Administrateur démissionnaire pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date de sa démission
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009031396/795/17.

Koelnag Holding S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 22.269.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 30 mars 2009 à 10:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du commissaire à la liquidation
2. Décharge à donner au liquidateur et au commissaire à la liquidation
3. Clôture de la liquidation
4. Indication de l'endroit où les livres et documents de la société ont été déposés et vont être conservés pour une durée de cinq ans.

Le Liquidateur.

Référence de publication: 2009031394/795/16.

Meandre S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 85.982.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 30 mars 2009 à 10:30 heures au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du commissaire à la liquidation
2. Décharge à donner au liquidateur et au commissaire à la liquidation
3. Clôture de la liquidation
4. Indication de l'endroit où les livres et documents de la société ont été déposés et vont être conservés pour une durée de cinq ans.

Le Liquidateur.

Référence de publication: 2009031397/795/16.

Nut Holding Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 100.532.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui aura lieu au siège social de la société exceptionnellement le 30 mars 2009 à 10.15 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Constatation et approbation du report de la date de l'Assemblée Générale Ordinaire ayant pour objet d'approuver les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31 décembre 2007.
- Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi que du rapport de contrôle du Commissaire relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2007.
- Approbation du bilan arrêté au 31 décembre 2007 et du compte de profits et pertes y relatif; affectation du résultat.
- Décharge aux Administrateurs et au Commissaire pour l'exercice de leur mandat durant l'exercice clôturé au 31 décembre 2007.
- Renouvellement des mandats des Administrateurs et du Commissaire.
- Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009030014/565/21.

Amipar Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 62.159.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme AMIPAR HOLDING S.A. sont priés d'assister à
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra le vendredi, 27 mars 2009 à 14.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9b, bd Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2008.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009031391/750/16.

Guanyin Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 51.225.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à
l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE
qui aura lieu le 31 mars 2009 à 15:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2008
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009031392/795/17.

Dharma Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.
R.C.S. Luxembourg B 83.854.

Messrs shareholders are hereby convened to attend the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

which is going to be held before notary at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, on March 31, 2009 at 14:15 with the following agenda:

Agenda:

1. Amendment of article 3 of the Articles, relating to the purpose of the company, in order to read as follows:
English version
"The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participations. The company may also manage and develop its own real estate. The company may also realize, directly or indirectly through its offices in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, all transactions pertaining to the provision of services, advice or assistance to its branches or to third parties.
The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer,

exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In general, the company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Furthermore the company shall have all powers necessary to the accomplishment or the development of its object, within the limits of all activities permitted to a «Société de Participations Financières»".

French version

"La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier.

La société pourra également accomplir, directement ou indirectement par l'intermédiaire de ses succursales au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, toutes les opérations se rapportant à la prestation de services, au conseil et à l'assistance à ses filiales ou à des tiers.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une «Société de Participations Financières»."

2. Miscellaneous.

The board of directors.

Référence de publication: 2009031389/534/50.

Banyan, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 76.957.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 27 mars 2009 à 14.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

"Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales."

L'assemblée générale ordinaire du 18 février 2009 n'a pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum requis par la loi n'étant pas atteint.

L'assemblée générale extraordinaire du 27 mars 2009 délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009022380/534/16.

OP Global Strategic, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 133.109.

Gemäß Art. 12 ff. der Statuten ergeht hiermit die Einladung zur

ORDENTLICHEN JÄHRLICHEN HAUPTVERSAMMLUNG

der Aktionäre zum 8. April 2009 um 16.00 Uhr am Sitz der Gesellschaft mit folgender Tagesordnung:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrats und des Wirtschaftsprüfers über das am 31. Dezember 2008 abgelaufene Geschäftsjahr.
2. Genehmigung der Bilanz zum 31. Dezember 2008 samt GuV und Anhang sowie Beschlussfassung über die Gewinnverwendung.

3. Beschlussfassung über die Vergütung der Mitglieder des Verwaltungsrats.
4. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrats für ihre Tätigkeit im abgelaufenen Geschäftsjahr.
5. Verschiedenes.

Zur Teilnahme an der ordentlichen Hauptversammlung und zur Ausübung des Stimmrechts sind diejenigen Aktionäre berechtigt, die bis spätestens fünf Tage vor der Versammlung die Depotbestätigung eines Kreditinstitutes bei der Gesellschaft einreichen, aus der hervorgeht, daß die Aktien bis zur Beendigung der Hauptversammlung gesperrt gehalten werden. Aktionäre können sich auch von einer Person vertreten lassen, die hierzu schriftlich bevollmächtigt ist. Die Vollmachten müssen wenigstens fünf Tage vor der Versammlung am Sitz der Gesellschaft hinterlegt werden. Hinsichtlich der Anwesenheit einer Mindestanzahl von Aktionären gelten die gesetzlichen Bestimmungen.

Luxemburg, im März 2009.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2009031390/1999/24.

Eurolux Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 85.928.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra de manière extraordinaire au siège social le 28 mars 2009 à 19.00 heures et qui aura pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport du commissaire aux comptes relatif à l'exercice clos au 31/12/2008.
2. Approbation des comptes annuels au 31/12/2008 et affectation du résultat.
3. Décharge à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Proposition d'augmentation du capital social.
5. Décision des actionnaires sur leur participation à l'augmentation de capital prévue.
6. Désignation du notaire devant acter l'augmentation de capital projetée.
7. Divers.

Pour le Conseil d'Administration

Un administrateur

Référence de publication: 2009019601/607/20.

Société Européenne de Banque, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 13.859.

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires se tiendra au siège de la société, 19-21 boulevard du Prince Henri à LUXEMBOURG, le jeudi 19 mars 2009, à 11h30, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. rapport de gestion du conseil d'administration;
2. rapport des réviseurs d'entreprises;
3. approbation des états financiers au 31 décembre 2008;
4. distribution du résultat de l'exercice 2008;
5. décharge à donner aux administrateurs;
6. nominations des administrateurs et des membres des comités;
7. nominations des personnes chargées de la gestion journalière;
8. divers.

Les actionnaires ne pouvant prendre part personnellement à l'assemblée générale, peuvent s'y faire représenter par procuration.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009028369/755/21.

Dexia Global, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 84.727.

—
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires («l'Assemblée») de DEXIA GLOBAL, qui aurait du se tenir le 27 février 2009, aura lieu au siège social de la société, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, extraordinairement le 20 mars 2009 à 11.30 heures.

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises au 30 septembre 2008
2. Approbation de l'état des actifs nets et de l'état des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 30 septembre 2008
3. Affectation des résultats
4. Décharge à donner au Conseil d'Administration pour l'exercice clôturé au 30 septembre 2008
5. Election du Conseil d'Administration et du réviseur d'entreprises
6. Divers

Les actionnaires sont informés que les points à l'ordre du jour de l'Assemblée ne requièrent aucun quorum et que les décisions seront prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Les actionnaires qui désirent assister personnellement à l'Assemblée sont priés, pour des raisons d'organisation, de s'inscrire jusqu'au 18 mars 2009 auprès de DEXIA GLOBAL, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, à l'attention de Madame Mylène Castellani (Fax N° +352 / 2460-3331).

Pour être admis à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets de Dexia Banque Internationale à Luxembourg, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2009026869/755/27.

AXA IM CASH, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion concernant le fonds commun de placement AXA IM CASH a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

The management regulations with respect to the fund AXA IM CASH have been filed with the Luxembourg trade and companies register.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

AXA Funds Management S.A.

Signature

Référence de publication: 2009030181/250/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2009, réf. LSO-DB06553. - Reçu 68,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090030433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2009.

Cora Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-3898 Foetz, 11, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 26.118.

—
Procès-verbal de la réunion

du Conseil d'Administration tenue le 16 février 2009 à Jumet

- SONT PRESENTS:

Monsieur Philippe EGGERMONT, président administrateur délégué (par téléphone)

Monsieur Adrien SEGANTINI, administrateur

Monsieur Jacques BOURIEZ, administrateur (par téléphone)

- ABSENT:

Monsieur Philippe BOURIEZ, administrateur démissionnaire.

Le Conseil prend acte de la démission de Monsieur Philippe EGGERMONT, domicilié à B-1410 WATERLOO, avenue des Chasseurs, 14 de son mandat d'administrateur et de ses fonctions de président administrateur délégué, et de la

démission de Monsieur Jacques BOURIEZ, domicilié à F-75116 PARIS, rue Emile Menier, 41 de son mandat d'administrateur. Ces démissions seront effectives à l'issue du présent conseil d'administration.

Le Conseil coopte Monsieur Olivier HALLER, domicilié à B-6760 GOMERY, rue de Gerlache, 3 comme administrateur, en remplacement de Monsieur Philippe EGGERMONT, jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Le Conseil coopte Monsieur Pierre BOURIEZ, élisant domicile à F-75008 PARIS, rue La Boétie, 40 comme administrateur, en remplacement de Monsieur Jacques BOURIEZ, jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Ensuite, le Conseil nomme Monsieur Olivier HALLER, administrateur délégué de la société, pour toute la durée de son mandat et nomme Monsieur Pierre BOURIEZ, président de la société, pour toute la durée de son mandat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil est levée à 13.00 heures.

Jacques BOURIEZ / Philippe EGGERMONT / Adrien SEGANTINI

Administrateur / Administrateur délégué / Administrateur

Référence de publication: 2009030037/712/30.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC01328. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

World Investment Opportunities Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 68.606.

In the year two thousand and nine, on the tenth day of February.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of World Investment Opportunities Funds, a société d'investissement à capital variable (SICAV) governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg (the "Company"), incorporated in Luxembourg on 2 March 1999, by deed of Maître Edmond Schroeder, notary residing in Mersch, published on 2 April 1999 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 234, page 11186. The articles of incorporation of the Company (the "Articles") have last been amended by deed before Maître Anja Holtz, notary residing in Wiltz, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, then notary residing in Mersch, on 29 August 2005, published in the Memorial on 13 January 2006, number 89, page 4253.

The meeting was declared open at 11.30 a.m. and was chaired by Mr Jean-Sébastien Kroonen, bank employee, having his professional address in Luxembourg, who appointed

Mrs Silke Bernard, lawyer, having her professional address in Luxembourg as secretary of the meeting.

The meeting elected as scrutineer Mrs Maddy Roose, bank employee, having her professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

(i) The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on the attendance list signed by (i) the shareholders present, (ii) the proxies of the shareholders represented and (iii) the members of the bureau. The said attendance list and proxies initialled "ne variatur" by the members of the bureau will be annexed to this document in order to be registered with this deed.

(ii) The extraordinary general meeting was convened by convening notices containing the agenda dated January 23, 2009 and sent by registered mail to all registered shareholders on 26 January 2009. There being no shareholders with bearer shares, no publication was made in a Luxembourg newspaper and the Mémorial.

(iii) It appears from the attendance list that out of 50,535,861.501 shares in issue, 25,857,157.395 are duly represented at this meeting and that consequently the meeting is regularly constituted and may validly decide on all items on the agenda.

(iv) The agenda of the extraordinary shareholders' meeting is the following:

Agenda:

1. To modify ARTICLE SIXTEEN, subsection (iv) so as to allocate the letters (a) to (d) to the second, third, fourth and fifth paragraphs of said subsection and to delete in the French version of the said article the last paragraph "Pour les besoins de l'application de cette limite d'investissement, chaque compartiment d'un OPC est à considérer comme un émetteur distinct, à condition que le principe de la ségrégation des engagements des différents compartiments à l'égard des tiers soit assuré" for consistency reasons in its translation.

2. To modify ARTICLE SIXTEEN, subsection (iv) by inserting one additional paragraph at the end according to which investments in UCITS or other UCIs made in accordance with the conditions of the said subsection may not exceed 10% of a Sub-Fund's assets unless otherwise determined for a given Sub-Fund in the prospectus of the Company.

After having taken knowledge of the agenda, the extraordinary shareholders' meeting took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolved to amend ARTICLE SIXTEEN, subsection (iv) so as to allocate the letters (a) to (d) to the second, third, fourth and fifth paragraphs of said subsection and to delete in the French version of the said article the last paragraph "Pour les besoins de l'application de cette limite d'investissement, chaque compartiment d'un OPC est à considérer comme un émetteur distinct, à condition que le principe de la ségrégation des engagements des différents compartiments à l'égard des tiers soit assuré" for consistency reasons in its translation.

Second resolution

The general meeting resolved to modify ARTICLE SIXTEEN, subsection (iv) by inserting one additional paragraph at the end according to which investments in UCITS or other UCIs made in accordance with the conditions of the said subsection may not exceed 10% of a Sub-Fund's assets unless otherwise determined for a given Sub-Fund in the prospectus of the Company.

As a consequence ARTICLE SIXTEEN, subsection (iv) shall read as follows:

" Art. 16.

(iv) units of UCITS authorised according to Directive 85/611/EEC and/or other UCIs within the meaning of Article 1, paragraph (2) first and second indents of Directive 85/611/EEC, should they be situated in a Member State of the European Union or not, provided that:

(a) such other UCIs are authorised under laws which provide that they are subject to supervision considered by the CSSF to be equivalent to that laid down in Community law, and that cooperation between authorities is sufficiently ensured;

(b) the level of protection for unit-holders in the other UCIs is equivalent to that provided for unit-holders in a UCITS, and in particular that the rules on asset segregation, borrowing, lending, uncovered sales of transferable securities and money market instruments are equivalent to the requirements of Directive 85/611/EEC;

(c) the business of the other UCIs is reported in half-yearly and annual reports to enable an assessment to be made of the assets and liabilities, income and operations over the reporting period;

(d) no more than 10% of the UCITS' or the other UCIs' assets, whose acquisition is contemplated, can, according to their constitutional documents, be invested in aggregate in units of other UCITS or other UCIs;

such investments in UCITS or other UCIs made in accordance with the conditions under (a) - (d) above may not exceed 10% of a Sub-Fund's assets, unless otherwise determined for a given Sub-Fund in the prospectus of the Company;"

No further items being on the agenda, the meeting was then closed and these minutes signed by the members of the bureau and the notary.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid deed are estimated at EUR 1,500.-.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix février.

Par-devant Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société World Investment Opportunities Funds, une société d'investissement à capital variable (SICAV) régie par le droit luxembourgeois, avec siège social au 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte de Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch en date du 2 mars 1999, publié le 2 avril 1999 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 234, page 11186. Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, alors notaire de résidence à Mersch, le 29 août 2005, publié au Mémorial le 13 janvier 2006, numéro 89, page 4253.

L'assemblée est déclarée ouverte à onze heures trente sous la présidence de Monsieur Jean-Sébastien Kroonen, employé de banque, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Maître Silke Bernard, avocate, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Maddy Roose, employée de banque, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président a exposé et prié le notaire instrumentant d'acter:

(i) Les actionnaires présents et représentés et le nombre des actions détenues par chacun d'eux ont été renseignés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, par les mandataires des actionnaires représentés et par le bureau de l'assemblée. Ladite liste sera enregistrée avec le présent acte et les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau seront annexées à ce document, pour être enregistrées avec le présent acte.

(ii) Cette assemblée a été convoquée par avis contenant l'agenda daté du 23 janvier 2009, envoyé à chaque actionnaire enregistré dans le registre des actionnaires par lettre recommandée en date du 26 janvier 2009. En l'absence d'investisseurs détenant des actions au porteur, l'avis contenant l'agenda n'a pas fait l'objet d'une publication dans un journal luxembourgeois et le Mémorial.

(iii) Il résulte de ladite liste de présence que, des 50.535.861,501 actions émises, 25.857.157,395 actions sont présentes ou dûment représentées à l'assemblée et que dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

(iv) L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modifier l'ARTICLE SEIZE, sous-section d) afin d'y insérer la numérotation (i) à (iv) aux deuxième, troisième, quatrième et cinquième paragraphes de ladite sous-section et de supprimer de la version française le dernier paragraphe, à savoir «Pour les besoins de l'application de cette limite d'investissement, chaque compartiment d'un OPC est à considérer comme un émetteur distinct, à condition que le principe de la ségrégation des engagements des différents compartiments à l'égard des tiers soit assuré» afin que la traduction dudit article reflète fidèlement sa version anglaise.

2. Modifier l'ARTICLE SEIZE, sous-section d) afin d'insérer en fin d'article un paragraphe supplémentaire en vertu duquel les investissements en parts d'OPCVM ou d'autres OPC effectués en vertu des conditions de ladite sous-section ne peuvent excéder 10% de la valeur des actifs du Compartiment, sauf disposition contraire applicable à un Compartiment donné dans le prospectus de la Société.

Après avoir approuvé ce qui précède, l'assemblée a approuvé les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé de modifier l'ARTICLE SEIZE, sous-section d) afin d'y insérer la numérotation (i) à (iv) aux deuxième, troisième, quatrième et cinquième paragraphes de ladite sous-section et de supprimer de la version française le dernier paragraphe, à savoir «Pour les besoins de l'application de cette limite d'investissement, chaque compartiment d'un OPC est à considérer comme un émetteur distinct, à condition que le principe de la ségrégation des engagements des différents compartiments à l'égard des tiers soit assuré» afin que la traduction dudit article reflète fidèlement sa version anglaise.

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé de modifier l'ARTICLE SEIZE, sous-section d) afin d'insérer en fin d'article un paragraphe supplémentaire en vertu duquel les investissements en parts d'OPCVM ou d'autres OPC effectués en vertu des conditions de ladite sous-section ne peuvent excéder 10% de la valeur des actifs du Compartiment, sauf disposition contraire applicable à un Compartiment donné dans le prospectus de la Société.

En conséquence, l'ARTICLE SEIZE, sous-section d) sera rédigé comme suit:

« **Art. 16.**

d) parts d'OPCVM agréés conformément à la directive 85/611/CEE et/ou d'autres OPC au sens de l'article 1^{er}, paragraphe (2), premier et deuxième tirets, de la directive 85/611/CEE, qu'ils se situent ou non dans un Etat membre de l'Union Européenne, à condition que:

(i) ces autres OPC soient agréés conformément à une législation prévoyant que ces organismes sont soumis à une surveillance que la CSSF considère comme équivalente à celle prévue par la législation communautaire et que la coopération entre les autorités soit suffisamment garantie;

(ii) le niveau de la protection garantie aux détenteurs de parts de ces autres OPC soit équivalent à celui prévu pour les détenteurs de parts d'un OPCVM et, en particulier, que les règles relatives à la division des actifs, aux emprunts, aux prêts, aux ventes à découvert de valeurs mobilières et d'instruments du marché monétaire soient équivalentes aux exigences de la directive 85/611/CEE;

(iii) les activités de ces autres OPC fassent l'objet de rapports semestriels et annuels permettant une évaluation de l'actif et du passif, des bénéfices et des opérations de la période considérée;

(iv) la proportion d'actifs des OPCVM ou de ces autres OPC dont l'acquisition est envisagée, qui, conformément à leurs documents constitutifs, peut être investie globalement dans des parts d'autres OPCVM ou d'autres OPC ne dépasse pas 10%.

Les investissements en parts d'OPCVM ou d'autres OPC en vertu des conditions (i) à (iv) ci-dessus, ne peuvent excéder 10% de la valeur des actifs du Compartiment, sauf disposition contraire applicable à un Compartiment donné dans le Prospectus de la Société;»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été close et les minutes signées par les membres du bureau et le notaire.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de cet acte sont estimés à EUR 1.500,-.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-S. KROONEN, S. BERNARD, M. ROOSE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 février 2009. Relation: LAC/2009/5413. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009026710/242/171.

(090028836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Helios Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 79.391.

L'an deux mille huit, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "HELIOS MANAGEMENT S.A.", ayant son siège social à Luxembourg, 18, rue de l'Eau, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 79.391, constituée suivant acte reçu par Maître André SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 décembre 2001, publié au Mémorial C, n° 503 du 4 juillet 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SABELLA, juriste, demeurant professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Rachel UHL, juriste, domiciliée professionnellement au 15, cote d'Eich, L-1450 Luxembourg,

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, domicilié professionnellement au 15, cote d'Eich, L-1450 Luxembourg,

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trois mille cent cinquante (3.150) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social trente et un mille cinq cents euros (EUR 31.500,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocation préalable.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Approbation du rapport du conseil d'administration en vue de la fusion entre les sociétés anonymes HELIOS PRIVATE EQUITY SA avec siège social au Luxembourg et HELIOS MANAGEMENT avec siège social à Luxembourg.

2. Approbation du rapport de l'expert indépendant prescrit par l'article 266 (1) de la loi sur les sociétés commerciales.

3. Constatation de l'accomplissement des formalités prescrites par l'article 267 de la loi sur les sociétés commerciales.

4. Approbation du projet de fusion publié au Mémorial C n°2775 du 17 novembre 2008.

5. Mandat à donner avec faculté de substitution pour procéder à la mise en place des résolutions adoptées et par-là, de la fusion, et signer toutes dispositions nécessaires ou utiles à la réalisation de cette fusion.

6. Constat de la réalisation de la fusion.

7. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'accomplissement de leur mandat.
8. Constatation de la dissolution de la société HELIOS MANAGEMENT SA.
9. Divers.

III.- Que par voie circulaire, les conseil d'administrations de HELIOS MANAGEMENT SA et de HELIOS PRIVATE EQUITY SA ont, conformément à l'article 261 de la loi sur les sociétés commerciales, approuvé un projet de fusion de la société HELIOS PRIVATE EQUITY SA et de la société HELIOS MANAGEMENT SA, par absorption de la dernière par la première société.

Ce projet de fusion a été publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations C Numéro 2775 du 17 novembre 2008.

IV.- Que conformément aux articles 265 et 266 de la loi, un rapport a été établi par le conseil d'administration et un autre rapport a été établi par la Fiduciaire Everard & Klein Sàrl, réviseurs d'entreprises, établie à Itzig, en date du 17 novembre 2008.

Ces rapports resteront annexés au présent acte pour être enregistrés en même temps.

V.- Que conformément aux dispositions de l'article 267 de la loi, le projet de fusion, les comptes annuels, les rapports de gestion ainsi que les rapports précités de société ont été tenus à disposition pour inspection au siège social de la société un mois avant la présente assemblée.

VI.- Qu'aucun créancier de la société n'a fait usage du droit qui lui est accordé par l'article 268 de la loi.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'approuver le rapport du conseil d'administration prescrit par l'article 265 de la loi sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

L'assemblée générale approuve le rapport de l'expert indépendant prescrit à l'article 266 (1) de la loi sur les sociétés commerciales.

Troisième résolution

L'assemblée générale constate l'accomplissement des formalités prescrites par l'article 267 de la loi sur les sociétés commerciales.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'approuver le projet de fusion publié au Mémorial C n° 2775 du 17 novembre 2008.

Suivant ce projet de fusion l'actionnaire unique de la société HELIOS MANAGEMENT SA recevra en contrepartie des 3.150 actions détenues 498.833 actions nouvelles de la société HELIOS PRIVATE EQUITY SA.

Cinquième résolution

L'Assemblée confère tous pouvoirs, avec faculté de substitution à FIDUCENTER SA pour procéder à la mise en place des résolutions adoptées et par là, de la fusion, et signer toutes dispositions nécessaires ou utiles à la réalisation de cette fusion;

Sixième résolution

Par vote spécial, l'assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'accomplissement de leur mandat jusqu'à ce jour.

Septième résolution

L'assemblée constate la réalisation de la fusion avec effet au 18 décembre 2008.

Constatation

L'assemblée constate que par cette opération de fusion la société HELIOS MANAGEMENT SA a cessé d'exister par suite d'absorption.

Déclaration

Conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la loi sur les sociétés commerciales, le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié et attesté l'existence et la légalité des actes et formalités ayant incombé à la société absorbée en vue de la fusion opérée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à seize heures trente.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec nous Notaire le présent acte.

Signé: S. SABELLA, R. UHL, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 23 décembre 2008, Relation: LAC/2008/51959. Reçu douze euros (12.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 janvier 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009025645/211/92.

(090027184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Packaging Technology Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 88.945.

L'an deux mille huit, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "PACKAGING TECHNOLOGY PARTICIPATION S.A.", ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, R.C.S. Luxembourg section B numéro 88.945, constituée suivant acte reçu le 9 août 2002, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1545 du 26 octobre 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Pierre VAN KEYMEULEN, administrateur de sociétés, demeurant à Eischen.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- La présente assemblée a été convoquée par des lettres contenant l'ordre du jour adressées par recommandé aux actionnaires en date du 8 décembre 2008.

III.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que, sur les 1.000 (mille) actions, actuellement émises, 780 (sept cent quatre-vingts)

actions sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, laquelle par conséquent est régulièrement constituée et apte à prendre valablement toutes décisions sur les points de l'ordre du jour.

IV.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Constatation l'accomplissement de la condition résolutoire liée à la première résolution de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 31 janvier 2008 et par conséquent annulation de la décision prise lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 31 janvier 2008 de transférer le siège social de Luxembourg vers la Suisse et de faire adopter la nationalité suisse par la société.

2. Acceptation de la démission de l'administrateur Mr Paul von Deschwanden et décharge à ce dernier pour l'exercice de ses fonctions jusqu'à ce jour, et nomination des administrateurs suivants: A.T.T.C. Management S.à r.l., A.T.T.C. Directors S.à r.l., A.T.T.C. Services S.à r.l. tous trois avec siège au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg pour une période statutaire de six ans.

3. Acceptation de la démission du commissaire aux comptes OBTAG et décharge à ce dernier pour l'exercice de ses fonctions jusqu'à ce jour, et nomination de A.T.T.C. Control S.A., 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg

4. Annulation de la refonte des statuts effectuée dans le cadre du transfert de siège vers la Suisse afin de les remettre en concordance avec la législation luxembourgeoise. Confirmation du maintien des précédents statuts coordonnés tels qu'en vigueur avant le 31 janvier 2008 et constatation que le projet des statuts annexé au procès verbal de l'assemblée du 31 janvier 2008 n'a jamais été adopté.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée constate que la société n'a pas pu s'inscrire au Registre des Sociétés en Suisse, que la condition résolutoire liée à la première résolution de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 31 janvier 2008 est accomplie et par conséquent l'assemblée décide d'annuler la décision prise lors de cette assemblée générale extraordinaire de transférer le siège social du Grand-Duché de Luxembourg vers la Suisse et de faire adopter la nationalité suisse par la société.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de l'administrateur Mr Paul von Deschwanden et de lui accorder décharge entière et définitive pour l'exercice de ses fonctions jusqu'à ce jour, et de nommer les administrateurs suivants: A.T.T.C. Management S.à r.l., A.T.T.C. Directors S.à r.l., A.T.T.C. Services S.à r.l., tous trois avec leur siège social au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, et ceci pour une période statutaire de maximum six ans, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2014.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission du commissaire aux comptes OBT AG et de lui donner décharge entière et définitive pour l'exercice de ses fonctions jusqu'à ce jour, et de nommer A.T.T.C. Control S.A., ayant son siège social à 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg et ceci pour une période statutaire de maximum six ans, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2014.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'annuler la refonte des statuts effectuée dans le cadre du transfert de siège vers la Suisse afin de les remettre en concordance avec la législation luxembourgeoise, et de confirmer le maintien des précédents statuts coordonnés tels qu'en vigueur avant le 31 janvier 2008; l'assemblée constate que le projet des statuts annexé au procès-verbal de l'assemblée du 31 janvier 2008 n'a jamais été adopté.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: J-P. VAN KEYMEULEN, H. JANSSEN, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 22 décembre 2008, Relation: LAC/2008/51546. Reçu douze euros (12.- €)

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009025649/211/73.

(090027735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Guardian Mexico Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.

R.C.S. Luxembourg B 135.646.

In the year two thousand and nine, on the sixteenth day of January,

Before Us Maître Emile SCHLESSER, notary residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

Appeared:

"Guardian Europe S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée" under Luxembourg Law, having its registered offices in L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser,

represented here by Mr. Alexander ZINSER, Assistant General Counsel Europe, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Dudelange on 12 January 2009,

which proxy, initialled "ne varietur", shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party declared to be the sole partner of "Guardian Mexico Investments S.à r.l." (the "Company"), a limited liability company under Luxembourg Law, having its registered offices in L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser, incorporated under the name of "Guardian SP1 S.à r.l.", by deed of the undersigned notary on 20 December 2007, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 441 on 20 February 2008, modified by deed of the undersigned notary on 24 April 2008, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 1409 on 7 June 2008, registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg-City under section B and number 135,646,

hereafter "the Company".

The appearing party, representing the entire share capital, took the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to increase the share capital by thirty million euro (EUR 30,000,000.00) in order to raise it from currently twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.00) to thirty million twelve thousand five hundred euro (EUR 30,012,500.00) through the issue of one million two hundred thousand (1,200,000) new shares, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.00) each.

All of the one million two thousand (1,200,000) new shares have been subscribed by "Guardian Europe S.à r.l.", at a total price of thirty million euro (EUR 30,000,000.00).

All the new shares have been entirely paid up by contribution in cash, so that the amount of thirty million euro (EUR 30,000,000.00) is forthwith at the free disposal of the company, as has been proved to the notary.

Second resolution

As a consequence of the foregoing, the sole partner decides to amend Article six of the Articles of Incorporation of the Company and to replace the current text by the following:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at thirty million twelve thousand five hundred euro (EUR 30,012,500.00) represented by one million two hundred thousand five hundred (1,200,500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.00) each.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, are estimated at about eight thousand euro (EUR 8,000.00).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of the document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le seize janvier,

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

"Guardian Europe S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser,

ici représentée par Monsieur Alexander ZINSER, "Assistant General Council Europe", demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Dudelange, le 12 janvier 2009,

laquelle procuration, paraphée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, déclare être la seule associée de la société à responsabilité limitée "Guardian Mexico Investments S.à r.l." ayant son siège social à L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser, constituée sous la dénomination de "Guardian SP1 S.à r.l.", suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 20 décembre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 441 du 20 février 2008, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 24 avril 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1409 du 7 juin 2008, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 135.646.

ci-après "la Société".

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de trente millions d'euros (EUR 30.000.000,00), pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) à trente millions douze mille cinq cents euros (EUR 30.012.500,00), par la création et l'émission d'un million deux cent mille (1.200.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

L'intégralité des un million deux cent mille (1.200.000) parts sociales nouvelles a été souscrite par "Guardian Europe S.à r.l." à un prix total de trente millions d'euros (EUR 30.000.000,00).

Toutes les actions nouvelles ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente millions d'euros (EUR 30.000.000,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

Seconde résolution

Comme conséquence de ce qui précède, l'associée unique décide de modifier l'article six des statuts de la société dont la teneur sera dorénavant la suivante:

" **Art. 6.** "Le capital social est fixé à la somme de trente millions douze mille cinq cents euros (EUR 30.012.500,00), représentée par un million deux cent mille cinq cents (1.200.500) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune."

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ huit mille euros (EUR 8.000,00).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivie d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Zinser, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 janvier 2009. LAC/2009/2152. Reçu 75 € (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 29 janvier 2009.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2009025656/227/98.

(090027733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Parker Hannifin Bermuda Luxembourg S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 113.245.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 janvier 2009, enregistré à Luxembourg, actes civils, le 15 janvier 2009, LAC / 2009 / 1491,

Que l'assemblée générale extraordinaire des associés de „Parker Hannifin Bermuda Luxembourg S.C.S.", ayant son siège social à 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, a décidé à l'unanimité d'augmenter le capital social de la SCS à concurrence d'un montant de quatre-vingt-douze millions deux cent cinquante-sept mille deux cents euros (€ 92.257.200.-), pour le porter de son montant actuel de deux cent trente-cinq millions quatre cent quatre-vingt-trois mille cent euros (€ 235.483.100.-), à trois cent vingt-sept millions sept cent quarante mille trois cents euros (€ 327.740.300.-), par l'émission de neuf cent vingt-deux mille cinq cent soixante-douze (922.572) parts sociales nouvelles, d'une valeur nominale de cent euros (€ 100.-) chacune, à un prix de souscription total de quatre cent soixante-et-un millions deux cent quatre-vingt-six mille deux cent quarante-neuf euros (€ 461.286.249.-).

Que les neuf cent vingt-deux mille cinq cent soixante-douze (922.572) parts sociales nouvelles ont été entièrement souscrites par Parker Hannifin (Gibraltar) Properties Limited, une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois de Gibraltar, avec siège social à Suite 1, Burns House, 19 Town Range, Gibraltar et immatriculée au Registre des Sociétés de Gibraltar sous le numéro 99408, comme Associé Commanditaire existant, et entièrement libérées par Parker Hannifin (Gibraltar) Properties Limited à un prix de libération total de quatre cent soixante-et-un millions deux cent quatre-vingt-six mille deux cent quarante-neuf euros (€ 461.286.249.-), duquel prix le montant de quatre-vingt-douze millions deux cent cinquante-sept mille deux cents euros (€ 92.257.200.-) représente la valeur nominale des neuf cent vingt-deux mille cinq cent soixante-douze (922.572) parts sociales nouvellement émises et trois cent soixante-neuf millions vingt-neuf mille quarante-neuf euros (€ 369.029.049.-) représente la prime d'émission payée sur les neuf cent vingt-deux mille cinq cent soixante-douze (922.572) parts sociales nouvellement émises (avant dotation de la réserve légale), moyennant apport en nature de certains actifs de Parker Hannifin (Gibraltar) Properties Limited, dont l'existence pour un montant total de quatre cent soixante-et-un millions deux cent quatre-vingt-six mille deux cent quarante-neuf euros (€ 461.286.249.-) résulte des comptes intermédiaires de Parker Hannifin (Gibraltar) Properties Limited au 9 janvier 2009 et d'une attestation émise par cette dernière le 9 janvier 2009 et dûment signée par ses représentants légaux.

Que de cet apport, la somme de neuf millions deux cent vingt-cinq mille sept cent vingt euros (€ 9.225.720,-) sera affectée à la réserve légale de la SCS.

Que l'assemblée générale de la SCS a décidé de modifier en conséquence l'article 5 du Contrat de la SCS comme suit:

" **Art. 5.** Le capital souscrit de la SCS est fixé à trois cent vingt-sept millions sept cent quarante mille trois cents euros (€ 327.740.300,-) divisé en trois millions deux cent soixante-dix-sept mille quatre cent une (3.277.401) parts sociales

détenues par les Commanditaires, et deux (2) parts sociales détenues par le Gérant Commandité, de cent euros (€ 100,-) chacune (les "Parts Sociales")."

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2009.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2009025655/212/42.

(090027777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Société Immobilière ELWE, Société Civile Particulière.

Siège social: L-1113 Luxembourg, 12, rue Mac Adam.

R.C.S. Luxembourg E 1.412.

L'an deux mille neuf, le quatorze janvier.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) Monsieur René WEIDIG, gérant technico-commercial, avec adresse professionnelle à L-1113 Luxembourg, 12, rue Mac Adam, agissant tant en nom personnel qu'au nom et pour compte de:

- a) Monsieur Léon WEIDIG, gérant administratif, demeurant à Mondorf-les-Bains,
- b) Madame Elisabeth WEIDIG-BORNHEIM, sans état particulier, demeurant à Mondorf-les-Bains,
- c) Madame Florence WEIDIG, sans état particulier, demeurant à Tivoli/Rome, Italie,

En vertu d'une procuration sous seing privé, qui restera annexée aux présentes.

2) Madame Monique WEIDIG, épouse de Monsieur Arnaldo BRAVO, sans état particulier, demeurant à Strassen.

Lesquels comparants ainsi que les mandants sont les seuls associés de la société civile "Société Immobilière ELWE", avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié, en date du 9 février 1979, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, de 1979.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant que les associés décident de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de changer la durée de la Société en durée indéterminée.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, les articles 3 et 16 des statuts sont modifiés comme suit:

« **Art. 3.** La durée de la société est indéterminée. La société pourra être dissoute par décision des associés prise à la majorité des deux tiers des parts d'intérêts existantes.

L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.»

« **Art. 16.** En cas de dissolution de la société, la liquidation se fera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non-associés, nommés par l'assemblée générale extraordinaire qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments et le mode de liquidation.

L'assemblée générale, régulièrement constituée, conserve pendant la liquidation les mêmes attributions que durant le cours de la société. Elle a notamment le pouvoir d'approuver les comptes de la liquidation et de donner quitus aux liquidateurs.»

Troisième résolution

Les associés décident de changer l'adresse du siège social à L-1113 Luxembourg, 12, rue Mac Adam.

L'article quatre des statuts est modifié en conséquence comme suit:

« **Art. 4.** Le siège social de la société est à Luxembourg.»

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. WEIDIG, M. WEIDIG et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 janvier 2009. Relation: LAC/2009/1893. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 26 janvier 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009025456/242/47.

(090027297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Dise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 45.619.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 janvier 2009, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2009, LAC/2009/1702, que la société anonyme DISE S.A. ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, constituée par acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 novembre 1993, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 16 du 17 janvier 1994, dont les statuts furent modifiés suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 décembre 1993, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 47 du 3 février 1994, au capital social de CENT QUATRE-VINGT MILLE SEPT CENT CINQUANTE-NEUF EUROS ET QUATRE-VINGT-DOUZE CENTS (EUR 180.759,92), divisé en TROIS CENT CINQUANTE (350) actions d'une valeur nominale de CINQ CENT SEIZE EUROS ET QUARANTE-SIX CENTS (EUR 516,46) chacune entièrement libérées, a été dissoute et liquidée par le fait d'une décision de l'actionnaire unique, réunissant entre ses mains la totalité des actions de la société anonyme DISE S.A., prédésignée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009025825/242/24.

(090027283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Monopoli S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4276 Esch-sur-Alzette, 28, rue Louis Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 144.719.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le dix-neuf janvier.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

Monsieur Angelo ANDRIANI, cafetier, demeurant à L-3850 Schifflange, 82A, Emile Mayrisch.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il constitue par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques, avec petite restauration, la vente de glaces à consommer sur place et à emporter, le commerce d'articles alimentaires et de boissons alcooliques et non alcooliques, avec l'achat et la vente des articles de la branche.

Elle peut s'intéresser par voie d'apport, de souscription, de fusion ou de toute autre manières dans toutes affaires, entreprises, ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe au sien ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer des matières premières ou à faciliter l'écoulement de ses produits.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de "MONOPOLI S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'associé unique.

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) divisé en CENT PARTS SOCIALES (100) de CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 125.-) chacune.

Art. 7. Les CENT PARTS SOCIALES (100) parts sociales sont souscrites en espèces par l'associé unique.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (.EUR 12.500) est dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Art. 8. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan et inventaire de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associé ou non, nommés et révocables à tout moment par l'associé unique qui en fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 12. Chaque année le trente et un décembre les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Le produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissement et charges constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'associé unique.

Art. 13. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, l'associé se réfère aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre 2009.

Frais

L'associé a évalué le montant des frais, dépenses, rémunération et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution à environ HUIT CENTS SOIXANTE-DIX EUROS (EUR 870.-).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare aussi avoir informé les comparants au sujet des formalités d'ordre administratif nécessaires en vue de l'obtention d'une autorisation d'établissement préalable à l'exercice de toute activité.

Décisions

Et l'associé a pris les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Angelo ANDRIANI, prédit.

2.- La société est gérée par l'associé-gérant unique qui pourra engager la société sous sa seule signature.

3.- Le siège social est établi à L-4276 Esch-sur-Alzette, 28, rue Pasteur.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Andriani; Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 janvier 2009. Relation: EAC/ 2009/794. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Mme BOICA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 16 février 2009.

Aloyse BIEL.

Référence de publication: 2009025617/203/84.

(090027932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Wind Acquisition Holdings Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 109.823.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion des administrateurs restants du 5 février 2009

Monsieur Fabio CECCARELLI, directeur financier, né à Como (Italie), le 13 novembre 1962, demeurant à L-2560 Luxembourg, 48, rue de Strasbourg, a été coopté comme administrateur en remplacement de Monsieur Carl SPEECKE, administrateur et président du conseil d'administration démissionnaire, dont il achèvera le mandat d'administrateur qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2009.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Monsieur Fabio CECCARELLI a été nommé comme président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 10.2.2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Wind Acquisition Holdings Finance S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009025955/29/21.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04345. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

HeliEuro GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 127.592.

—
AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendacht, am dritten Dezember.

Vor Maître Joseph ELVINGER, Notar mit Amtssitz zu Luxemburg, Großherzogtum vom Luxemburg, unterzeichnet.

Ist erschienen:

Herr Guy HORNICK, „maître en sciences économiques“, beruflich wohnhaft in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle,

„der Bevollmächtigte“

handelnd als Vertreter von Herrn Lennart PIHL, wohnhaft in 9A Murergade, 3000 Helsingör, Denmark,

„der Vollmachtgeber“

auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift, ausgestellt am 5. November 2008, welche, nach ne varietur Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten und den unterzeichneten Notar, gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleiben wird um mit ihr einregistriert zu werden.

Der Bevollmächtigte erklärt und bietet den Notar, zu beurkunden:

1. Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung HeliEuro GmbH, R.C.S. Luxembourg B 127.592, mit Sitz in Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, am 12. Avril 2007 vor Notar Gérard LECUIT, mit Amtswohnsitz in Luxembourg, gegründet wurde, und die Satzung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Nr. 1289 vom 27. Juni 2007 veröffentlicht wurde; die Satzungen wurden zum letzten Mal abgeändert am 16. Juli 2008 und welche jedoch noch nicht im Mémorial veröffentlicht wurden.

2. Dass das Kapital der Gesellschaft sich auf EUR 20.000 (zwanzigtausend Euro) beläuft, eingeteilt in 800 (achthundert) Anteile mit einem Nennwert von EUR 25 (fünfundzwanzig Euro) je Anteil, vollständig eingezahlt.

3. Dass der Vollmachtgeber Besitzer aller Anteilen der Gesellschaft, die das Kapital darstellt, geworden ist.

4. Dass der Vollmachtgeber, als alleiniger Gesellschafter, hiermit ausdrücklich erklärt, die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung aufzulösen.

5. Dass der Vollmachtgeber, als Liquidator der Gesellschaft, erklärt, dass sämtliche bekannte Passiva der Gesellschaft vollständig ausgezahlt wurden.

6. Dass der Vollmachtgeber ebenfalls erklärt, dass er die Verantwortung für irgendwelche eventuelle unbekannte unbezahlte Passiva der Gesellschaft tragen wird, und er erklärt in unwiderruflicher Weise, dass er, zusammen mit der Gesellschaft, die Pflicht, irgendwelche eventuelle unbekannte Passiva auszuzahlen, übernehmen wird.

7. Dass die Aktivität der Gesellschaft aufgehört hat, dass der alleinige Gesellschafter die sämtliche Aktiva übernimmt und dass er irgendwelche eventuelle unbekannte Passiva der aufgelösten Gesellschaft auszahlen wird, so dass die Liquidation der Gesellschaft abgeschlossen ist.

8. Dass der Vollmachtgeber den Geschäftsführern Entlastung erteilt.

9. Dass sämtliche Dokumente der aufgelösten Gesellschaft während einer Dauer von fünf Jahren im Gesellschaftssitz von BDO Compagnie Fiduciaire aufbewahrt werden.

Der unterzeichnete Notar, welcher Englisch versteht und spricht, stellt hiermit fest, dass auf Antrag der oben erschienenen Person die vorliegende Urkunde in Deutsch, gefolgt von einer englischen Fassung, abgefasst ist. Auf Antrag derselben erschienenen Person und im Falle von Abweichungen zwischen dem deutschen und dem englischen Text, ist die deutsche Fassung rechtsgültig.

WORÜBER URKUNDE, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden, hat der vorerwähnte Bevollmächtigte die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Folgt die englische Übersetzung des vorhergehenden Textes:

In the year two thousand eight, on the third of December.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Mr Guy HORNICK, "maître en sciences économiques", with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

"the proxy holder"

acting as a special proxy of Mr Lennart PIHL, residing at 9A Murergade, 3000 Helsingör, Denmark,

"the principal"

by virtue of a proxy under private seal given on November 5, 2008, which, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxy holder declares and requests the notary to act:

1. That the company HeliEuro GmbH, R. C. S. Luxembourg B nr. 127.592, société à responsabilité limitée, with registered office at L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, was incorporated by deed of Me Gérard LECUIT, notary public residing in Luxembourg, on April 12th, 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C nr. 1289 of June 27th, 2007, and the Articles of Association of which have been amended for the last time on July 16th, 2008, by deed of Me Joseph ELVINGER, notary public residing in Luxembourg, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

2. That the Company's capital amounts to EUR 20.000 (twenty thousand Euro) divided into 800 (eight hundred) corporate units of EUR 25 (twenty-five Euro) each, entirely paid-up.

3. That the principal has become sole owner of all the corporate units representing the subscribed capital of the Company.

4. That the principal, as sole member, hereby expressly declares that he is proceeding to the dissolution of the Company with immediate effect.

5. That the principal as liquidator of the Company declares that all the liabilities of the Company have been fully paid off.

6. That the principal also declares that he is responsible for any eventual unknown liability of the Company not yet paid off, and he declares irrevocably to assume, together with the Company, the obligation to pay off any eventual unknown liability.

7. That the activity of the Company has ceased, that the sole member takes over all the assets of the Company and that he will pay off any eventual unknown liability of the dissolved Company, so that the liquidation of the Company is done and closed.

8. That the principal grants discharge to the managers.

9. That all the documents of the dissolved Company will be kept during a period of five years at the registered office of BDO Compagnie Fiduciaire.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in German followed by an English version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the German and the English text, the German version will be prevailing.

WHEREOF, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy holder signed with Us, the notary, the present original deed,

Signé: G. HORNICK, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 5 décembre 2008. Relation: LAC/2008/49005. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009026573/211/95.

(090028630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2009.

LUX-SH S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1323 Luxembourg, 13, rue Duchscher.

R.C.S. Luxembourg B 131.581.

Extrait des résolutions des associés de la Société en date du 4 décembre 2008

Il résulte des résolutions des associés de la Société que:

Suite à une erreur matérielle enregistrée dans le document dont la référence est L080082971.05, il s'avère que le siège social de la Société se situe au 13, rue Duchscher, L-1424 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2009.

Pour Lux-Sh S.à r.l., Société à responsabilité limitée

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009026546/250/19.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2009, réf. LSO-DB05235. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2009.

Unevinc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 20.064.

DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le trente décembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Madame Candice De Boni, employée privée à Luxembourg.

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la FONDATION PICORUE;

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme "UNEVINC S.A.", ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 20064, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 décembre 1982, publié au Mémorial

C numéro 35 du 8 février 1983; que ses statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Marthe THYES-WALCH, de résidence à Luxembourg, en date du 30 avril 1998, publié au Mémorial C numéro 563.

II.- Que la FONDATION PICORUE, représentée comme dit ci-avant, s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la société anonyme "UNEVINC S.A.", dont le capital social s'élève actuellement à cinq cent mille euros (EUR 500.000), représentés par vingt mille (20.000) actions de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, chacune intégralement libérée.

III.- Qu'en sa qualité d'actionnaire unique de ladite société, la comparante représentée comme dit ci-avant, prononce par la présente la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation et se désigne liquidateur de la société.

IV.- Que la comparante déclare fixer à tout de suite la deuxième et la troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

V.- En sa qualité de liquidateur de la société "UNEVINC S.A.", la comparante déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société. Le rapport de la liquidation est annexé aux présentes.

VI.- Que la comparante nomme en sa qualité de commissaire à la liquidation la société FIN-CONTROLE S.A., avec siège social à L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous la section B numéro 42.230.

VII.- Après avoir pris connaissance du rapport de la société anonyme FIN-CONTROLE S.A., en sa qualité de commissaire vérificateur, la comparante en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à la société anonyme FIN-CONTROLE S.A., prénommée, pour ses travaux de vérification effectués ce jour. Le rapport du commissaire est annexé aux présentes.

VIII.- La comparante, constituée en troisième assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société anonyme "UNEVINC S.A." a définitivement cessé d'exister.

IX.- Que décharge pleine et entière est donnée à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la mise en liquidation de la société anonyme "UNEVINC S.A.".

X.- Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation, voire à la destruction des actions émises, tant nominatives qu'au porteur.

XI.- Que les livres et documents de la société seront déposés au siège social de SGG Services Généraux de Gestion S.A. à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

XII.- Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. DE BONI, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 6 janvier 2009. Relation: LAC/2009/415. Reçu douze euros (12,-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009026575/211/58.

(090028620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2009.

Mickey S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 55.503.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement rendu en date du 29 janvier 2009, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de:

- la société anonyme MICKEY S.A., dont le siège au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, a été dénoncé en date du 4 août 2006.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul MEYERS, juge, et liquidateur Maître Pawel HERMELINSKI, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 19 février 2009 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Fait à Luxembourg, le 29 janvier 2009.

Pour extrait conforme
Pawel Hermelinski
Le liquidateur

Référence de publication: 2009026536/1035/23.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2009, réf. LSO-DB01665. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2009.

Mars Propco 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 122.294.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires en date du 21 janvier 2009

L'Assemblée Générale a décidé de transférer, avec effet immédiat, le siège social de la société du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2009.

Pour Mars Propco 3 S.à.r.l.
S G G S.A.
412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg
Mandataire
Signatures

Référence de publication: 2009026517/795/19.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2009, réf. LSO-DB05061. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2009.

Eau Rouge Participations S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 32.000,00.

R.C.S. Luxembourg B 117.350.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une lettre recommandée datée du 16 février 2009 adressée à la société que le contrat de domiciliation conclu avec le domiciliataire K. De Vleeschauer a été résilié avec effet immédiat.

Luxembourg, le 18 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009026562/4525/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2009, réf. LSO-DB05927. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2009.

TransEuropean Property Holdings (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 95.629.

—
In the year two thousand nine, on the thirteenth day of January.

Before Us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

TransEuropean PROPERTY LIMITED PARTNERSHIP, a Limited Partnership company duly incorporated under the laws of the United Kingdom, and registered at the Companies House under the number LP4181, with registered office at 166 Sloane Street, London SW1X9QF,

here represented by Ms Sandra ELSHOLZ, employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on January 6th, 2009.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated hereabove has requested the undersigned notary to enact the following:

1) That she is the sole actual shareholder of TransEuropean Property Holdings (Luxembourg), a limited liability corporation, having its registered office in Luxembourg, 1, Allée Scheffer, which was incorporated by a deed of the undersigned notary on the 7th of August 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 1061 of October 13th, 2003.

2) All this having been declared, the sole shareholder, represented as stated hereabove has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides the anticipated dissolution of the company and to put it into liquidation with effect as on this day.

Second resolution

The sole shareholder decides to appoint a liquidator, Mr Emmanuel Réveillaud, lawyer, residing professionally in Luxembourg, 20, avenue Marie-Thérèse, born in La Rochelle (France) on October 10th, 1971.

The liquidator has the broadest powers foreseen by articles 144-148 bis of the law on commercial companies. He may execute all acts foreseen by article 145 without the authorization of the general meeting whenever it is requested.

The liquidator is empowered to discharge the Registrar of Mortgages (Conservateur des Hypothèques) from registration of mortgages, to renounce all rights whether real or preferential, mortgages, resolutive actions, as well as to grant release with or without payment of all mortgage or preferential registrations, other registrations, distraints, seizures, attachments and foreclosing or other hindrances.

The liquidator is dispensed to draw up an inventory and he may refer to the books of the company.

He may, under his own liability, delegate for special operations to one or more proxyholders such capacities and for such period he may determine.

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a German version and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the said person signed together with the notary the present deed.

Folgt die deutsche Übersetzung des vorhergehenden Textes:

Im Jahre zweitausendneun, am dreizehnten Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Gérard LECUIT, mit Amtswohnsitz in Luxemburg.

IST ERSCHIENEN:

TransEuropean PROPERTY LIMITED PARTNERSHIP, eine Limited Partnership Gesellschaft, gegründet nach englischem Recht, registriert im "Companies House" unter der Nummer LP 4181, mit Gesellschaftssitz in 166 Sloane Street, London SW1X9QF,

hier vertreten durch Frau Sandra ELSHOLZ, Privatbeamtin, beruflich wohnhaft in Luxemburg,

auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt am 6. Januar 2009, welche gegenwärtiger Urkunde zwecks Einregistrierung beigefügt bleibt.

Die Komparentin, vertreten wie vor erwähnt, ersuchte den amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

1) Dass sie die alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung TransEuropean Property Holdings (Luxembourg), mit Sitz in Luxemburg, 1, Allée Scheffer ist, welche durch Urkunde des unterzeichneten Notars vom 7. August 2003 gegründet wurde, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1061 vom 13. Oktober 2003.

2) Nachdem alles erklärt worden ist, hat die alleinige Gesellschafterin, vertreten wie vor erwähnt, sofort eine außerordentliche Generalversammlung abgehalten und hat folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst die vorzeitige Auflösung der Gesellschaft und eröffnet die Liquidation mit sofortiger Wirkung.

Zweiter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin ernennt zum Liquidator: Herr Emmanuel Réveillaud, Rechtsanwalt, beruflich wohnhaft in Luxemburg, 20, avenue Marie-Thérèse, geboren in La Rochelle (Frankreich) am 10. Oktober 1971.

Der Liquidator hat die ausgedehntesten Befugnisse wie dies in den Artikeln 144-148bis des zusammengefassten Gesetzes über die Handelsgesellschaften vorgesehen ist. Er kann die in Artikel 145 vorgesehenen Geschäfte abwickeln, ohne in dieser Hinsicht auf eine ausdrückliche Genehmigung der Generalversammlung, in den Fällen wo diese vorgeschrieben ist, zurückgreifen zu müssen.

Der Liquidator ist von der Erstellung eines Inventars entbunden und kann sich auf die Buchungen der Gesellschaft berufen.

Der Liquidator ist ermächtigt, das Hypothekenregister (Conservateur des Hypothèques) von der Einschreibung von Hypotheken zu befreien, auf alle Rechte, dinglich oder vorrangig, Hypotheken und Auflösungen zu verzichten, sowie die Erlassung der Rechte, mit oder ohne Zahlung, aller Hypotheken oder vorrangige Einschreibungen zu bewilligen, andere Einschreibungen, Pfändungen, Festnahmen, Beschlagnahmungen und Zwangsvollstreckungen oder andere Behinderungen.

Er kann für bestimmte Geschäfte und unter seiner Verantwortung seine Befugnisse ganz oder teilweise an Drittpersonen übertragen für einen von ihm zu bestimmenden Zeitraum.

Der amtierende Notar, welcher die englische Sprache kennt, bestätigt auf Anfrage der Komparentin, dass vorliegende Urkunde in Englisch gehalten ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung und dass im Falle von Unterschieden zwischen der englischen und der deutschen Fassung die englische Fassung maßgebend ist.

WORUEBER URKUNDE, geschehen und aufgenommen am Datum wie eingangs erwähnt zu Luxemburg.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparentin, hat Sie mit Uns Notar vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: S. Elsholz, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 16 janvier 2009. LAC/2009/1646. Reçu 75.- € (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Fr. Sandt.

FÜR GLEICHLAUTENDE ABSCHRIFT, Zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 30. Januar 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009026695/220/93.

(090029480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Réalis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 81.502.

DISSOLUTION

L'an deux mil neuf, le dix-neuf janvier,

par devant le soussigné Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

A comparu:

NEBINVEST HOLDING S.A., société anonyme avec siège à L-8210 Marner, 106, route d'Arlon, RCSL B 23.653,

Représentée par deux administrateurs: Van Lanschot Management SA et Van Lanschot Corporate Services SA, ayant toutes deux leur siège à Marner, elles-mêmes représentées par deux de leurs administrateurs:

Messieurs H.H.J. Kemmerling et F.H.R. Sonnenschein, demeurant tous deux professionnellement à Marner,

Qui ont démontré que NEBINVEST HOLDING S.A. est l'unique actionnaire de la société anonyme REALIS S.A. avec siège à Mamer, inscrite au RCSL sous le numéro B 81.502,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg en date du 21 mars 2001, publié au Mémorial C numéro 963 du 06 novembre 2001, et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés.

Ceci exposé, la comparante, par ses représentants préqualifiés, a prié le notaire d'acter que:

1) La société REALIS S.A. est dissoute par la réunion de toutes les actions en une seule main et la volonté de l'actionnaire unique, NEBINVEST HOLDING S.A., préqualifiée.

2) L'actionnaire unique reprend à son compte tous les actifs et passifs de la société dissoute.

3) Décharge est donnée aux administrateurs en exercice à ce jour et au commissaire de la société.

4) Pour autant que de besoin, NEBINVEST HOLDING S.A., préqualifiée, prend la qualité de liquidateur de la Société et, en cette qualité, déclare que tout le passif de la société est réglé;

5) Les livres, documents et pièces relatives à la Société resteront conservés durant cinq ans au siège de la société à L-8210 Marner, 106, route d'Arlon.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée à 17.00h.

Dont acte, fait et passé à Mamer, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, tous ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H.H.J. Kemmerling, F.H.R. Sonnenschein, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 22 janvier 2009. Relation: CAP/2008/194. Reçu soixante-quinze euros. 75,-€

Le Receveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre pour publication au Mémorial C.

Capellen, le 2 février 2009.

Camille Mines.

Référence de publication: 2009026557/225/37.

(090028732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2009.

JDP Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 109.545.

Resolution by the board of directors of the company, taken at a meeting in Luxembourg on 15 September 2008

Resolution

The Board of Directors RESOLVED to move the registered office of the Company from 11, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, to 2-4, avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg.

It was further resolved that these minutes be signed by one DIRECTOR and one Board other director.

With no other matters on the agenda the meeting was closed.

Peter Engelberg

Président

James O'Connell

Résolution du conseil d'administration de la société, qui a eu lieu au Luxembourg le 15 septembre 2008

Résolution

Le Conseil d'Administration décide d'approuver le transfert du siège social de la société du 11, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 2-4, avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg.

Il a été également résolu que le procès verbal a été signé par un Administrateur et un autre membre du Conseil d'Administration.

Aucun autre point n'étant porté à l'agenda, l'assemblée a été clôturée.

Peter Engelberg

Président

James O'Connell

Référence de publication: 2009025908/1369/28.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2009, réf. LSO-DA08735. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Ceta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 104.589.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social de Carey S.A. le 15 janvier 2009

L'Assemblée Générale décidé de transférer le siège social au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg avec effet immédiat.

L'Assemblée Générale décide de démissionner avec effet immédiat le Commissaire aux comptes et les administrateurs suivants, à savoir

- Trustaudit S.A., Société Anonyme, dont le siège social est situé au 207, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 73125 de son poste de Commissaire aux comptes.

- Madame Catherine Guffanti, née le 20 janvier 1963 à Longwy (France), demeurant professionnellement au 207, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, de son poste d'Administrateur.

- Madame Claudine Boulain, née le 2 juin 1971 à Moyeuvre-Grande (France), demeurant professionnellement au 207, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, de son poste d'Administrateur.

- Madame Sandrine Antonelli, née le 6 mars 1969 à Savigny-Sur-orge (France), demeurant professionnellement au 207, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, de son poste d'Administrateur.

L'Assemblée Générale décide de nommer avec effet immédiat les administrateurs suivants, à savoir:

- Madame Catherine Peuteman, née le 1^{er} décembre 1967 à Messancy (Belgique), demeurant professionnellement au 19, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au poste d'Administrateur avec effet immédiat,

- Monsieur Ivo Kustura, né le 20 septembre 1969 à JAJCE (Croatie), demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au poste d'Administrateur avec effet immédiat,

- Monsieur Jean Lambert maître en économie, né le 2 mai 1952 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au poste d'Administrateur avec effet immédiat,

- Monsieur Patrice Yande, né le 30 juin 1969 à Saint-Mard (Belgique), demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au poste d'Administrateur avec effet immédiat.

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en l'année 2014.

L'Assemblée Générale décide nommer un nouveau Commissaire aux comptes avec effet immédiat, à savoir:

- EXAUDIT S.A., société anonyme, dont le siège social est situé au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124982.

Le mandat du commissaire aux comptes expirera lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en l'année 2014.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009025815/7491/40.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB04857. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Clipper Operation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 96.701.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social de Carey S.A. le 15 janvier 2009

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg avec effet immédiat.

L'Assemblée Générale décide de démissionner avec effet immédiat le Commissaire aux comptes et les administrateurs suivants, à savoir

- Trustaudit S.A., Société Anonyme, dont le siège social est situé au 207, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 73125 de son poste de Commissaire aux comptes.

- Madame Catherine Guffanti, née le 20 janvier 1963 à Longwy (France), demeurant professionnellement au 207, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, de son poste d'Administrateur.

- Madame Claudine Boulain, née le 2 juin 1971 à Moyeuvre-Grande (France), demeurant professionnellement au 207, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, de son poste d'Administrateur.

- Madame Sandrine Antonelli, née le 6 mars 1969 à Savigny-Sur-orge (France), demeurant professionnellement au 207, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, de son poste d'Administrateur.

L'Assemblée Générale décide de nommer avec effet immédiat les administrateurs suivants, à savoir:

- Madame Catherine Peuteman, née le 1^{er} décembre 1967 à Messancy (Belgique), demeurant professionnellement au 19, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au poste d'Administrateur avec effet immédiat,

- Monsieur Ivo Kustura, né le 20 septembre 1969 à JAJCE (Croatie), demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au poste d'Administrateur avec effet immédiat,

- Monsieur Jean Lambert maître en économie, né le 2 mai 1952 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au poste d'Administrateur avec effet immédiat,

- Monsieur Patrice Yande, né le 30 juin 1969 à Saint-Mard (Belgique), demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au poste d'Administrateur avec effet immédiat.

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en l'année 2014.

L'Assemblée Générale décide nommer un nouveau Commissaire aux comptes avec effet immédiat, à savoir:

- EXAUDIT S.A., société anonyme, dont le siège social est situé au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124982.

Le mandat du commissaire aux comptes expirera lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en l'année 2014.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009025816/7491/40.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB04860. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Quicksilver Holding S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 82.415.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue par conférence téléphonique le 18 décembre 2008 à 16.00 heures

Résolution unique

Le conseil d'administration décide de transférer le siège social du 18, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Pour copie conforme

Pour le Conseil d'Administration

Marco Sterzi / Xavier Mangiullo

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009025849/9125/20.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10479. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Allianz Investments I Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 725.000.000,00.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 112.841.

AUSZUG

Anlässlich einer Kapitalerhöhung der Allianz Finance II Luxembourg S.à r.l., einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts, mit Gesellschaftssitz in L-2450 Luxembourg, 14, Boulevard F.D. Roosevelt, eingetragen beim Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 128.975, die am 5. Dezember 2008 vor Notar Jean Seckler stattgefunden hat, hat die AZ-Argos 3 Vermögensverwaltungsratsgesellschaft mbH, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts, mit Gesellschaftssitz in D-80802 München, Königinstraße 28, eingetragen im Handelsregister beim Amtsgericht München unter der Nummer HRB 158.777, mittels ihrer gesamten Beteiligung in der Gesellschaft, bestehend aus 4.142.500 Anteilen, die neu ausgegebenen Anteile in der Allianz Finance II Luxembourg S.à r.l. eingezahlt.

Demzufolge ist die AZ-Argos 3 Vermögensverwaltungsratsgesellschaft mbH nicht mehr Gesellschafter der Gesellschaft und die Anzahl der Anteile der Allianz Finance II Luxembourg S.à r.l. an der Gesellschaft erhöht sich von 957.000 auf 5.099.500 Anteile.

Weiterhin geht aus zwei Anteilsübertragungsverträgen vom 10. Februar 2009 zwischen der Allianz S.E., einer europäischen Gesellschaft deutschen Rechts mit Gesellschaftssitz in D-80802 München, Königinstraße 28, eingetragen im Handelsregister beim Amtsgericht München unter der Nummer B 164232 einerseits, der Allianz S.p.A., einer Aktiengesellschaft italienischen Rechts mit Gesellschaftssitz in I-34123 Triest, Largo Ugo Irneri, eingetragen im Handelsregister Mailand unter der Nummer Italien 05032630963 andererseits, und der Allianz Finance II Luxembourg S.à r.l., einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts mit Gesellschaftssitz in L-2450 Luxembourg, 14, Boulevard F.D. Roosevelt, eingetragen beim luxemburgischen Handelsregister unter der Nummer B 128.975, hervor, dass die Allianz

S.E. und die Allianz S.p.A. ihre gesamte Beteiligung an der Gesellschaft an die Allianz Finance II Luxembourg S.à r.l. übertragen haben.

Es handelt sich hierbei, für die Allianz S.E. um 500 Anteile an der Gesellschaft und für die Allianz S.p.A. um 325.000 Anteile.

Die Anteile der Gesellschaft werden von nun an wie folgt gehalten:

- Allianz Lebensversicherungs-AG:	825.000 Anteile
- Allianz Versicherungs-AG:	825.000 Anteile
- Allianz Finance II Luxembourg S.à r.l.:	5.425.000 Anteile
- YAO Investments S.à r.l.:	175.000 Anteile

Für gleichlautenden Auszug und Veröffentlichung
Ein Bevollmächtigter
Unterschrift

Référence de publication: 2009026022/5499/40.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB05045. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090027274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

LogoMotif S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9764 Marnach, 3, Marbuengerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 104.152.

Le Bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marnach, le 03/02/09.

Signature.

Référence de publication: 2009026088/1611/12.

Enregistré à Diekirch, le 11 février 2009, réf. DSO-DB00098. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(090028538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2009.

Bastilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 137.086.

L'an deux mille huit, le trente décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

"ECOPROMPT S.A.", une société anonyme, ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, ici représentée par Monsieur Christophe BLONDEAU, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Luxembourg, le 24 décembre 2008.

Laquelle partie comparante est l'actionnaire unique de "BASTILUX S.A." (ci-après la "Société"), une société anonyme, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137086, ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 3 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 911 du 12 avril 2008.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire décide de modifier l'année sociale de la société qui commencera désormais le premier avril et se terminera le trente et un mars de l'année suivante.

En conséquence, l'article 7 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 7. "L'année sociale commence le premier avril et se termine le trente et un mars de l'année suivante."

L'exercice social ayant commencé le 3 mars 2008 se terminera le 31 mars 2009.

Deuxième résolution

L'actionnaire décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra désormais le troisième mardi du mois de septembre à 14 heures.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 8 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 8 (1^{er} alinéa). "L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année au siège social de la Société, à l'endroit indiqué dans les convocations le troisième mardi du mois de septembre à 14 heures."

L'assemblée générale annuelle se tiendra à cette date pour la première fois en 2009

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C.BLONDEAU, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 06 janvier 2009. Relation: EAC/2009/154. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 février 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009026177/239/41.

(090028288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2009.

Five Arrows Investments S.à r.l., SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 132.228.

—
Extrait du conseil de gérance tenu à Luxembourg en date du 12 décembre 2008

Première résolution

Le conseil de gérance décide de transférer le siège social de la Société du 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009026510/6341/17.

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2009, réf. LSO-DB05699. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2009.

ING (L) Renta Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 29.732.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 juillet 2008

Conseil d'Administration

- Démission de Monsieur Christiaan de Haan en date du 1er avril 2008.
- Non-renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Alexandre Deveen.
- Non-renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Odilon De Grootte.
- Non-renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Philippe Gusbin.
- Non-renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Paul Suttor.

Nomination des administrateurs suivants à compter du 11 juillet 2008:

- Monsieur Michel Van Elk, Director and Head of Marketing and Sales, ING Investment Management (Europe) bv, The Hague, 15 Prinses Beatrixlaan, 2595 AK The Hague, The Netherlands
- Madame Maaïke van Meer, Head of Legal Services, ING Investment Management (Europe) bv, The Hague, 15 Prinses Beatrixlaan, 2595 AK The Hague, The Netherlands
- Monsieur Jonathan Atack, Chief Financial and Risk Officer, ING Investment Management (Europe) bv, The Hague, 15 Prinses Beatrixlaan, 2595 AK The Hague, The Netherlands
- Monsieur Michael van Diemen, COO, ING Investment Management (Europe) bv, The Hague, 15 Prinses Beatrixlaan, 2595 AK The Hague, The Netherlands

- Monsieur Bruno Springael, Managing Director, ING Investment Management Belgium, 24 avenue Marnix, B-1000 Bruxelles, Belgique

- Monsieur Nicolas Schulz, Head of Legal, Compliance and Domiciliation, ING Investment Management Luxembourg, 3 rue Jean Piret, L-2965 Luxembourg

Les mandats des administrateurs sont accordés jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes pour l'exercice clos en 2012.

Réviseur

Reconduction de mandat de la société Ernst & Young, 7 parc d'activités Syrdall à L-5365 Munsbach pour une période d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Par délégation

ING Investment Management Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009026154/5911/39.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10375. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2009.

Industry Service & Logistic AG, Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 96, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 100.746.

Le Bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 05/01/09.

Signature.

Référence de publication: 2009026092/1611/12.

Enregistré à Diekirch, le 3 février 2009, réf. DSO-DB00018. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090028544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2009.

Demap S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 103.778.

Le contrat de domiciliation conclu entre DEMAP S.A. immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.778, avec siège social 69, boulevard de la Pétrusse à L-2320 Luxembourg et L'Etude WILDGEN, représentée par Maître Georges GUDENBURG a été résilié avec effet au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Georges GUDENBURG.

Référence de publication: 2009026504/280/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2009, réf. LSO-DB05230. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2009.

Mglux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 122.125.

Constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph WAGNER, alors de résidence à Sanem, le 20 novembre 2006, publié au Mémorial C – N° 95 du 1^{er} février 2007.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement à L-2450 LUXEMBOURG, 15 boulevard Roosevelt, en date du 31 décembre 2008 que:

- Le siège de la société a été transféré avec effet immédiat au 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg.

- Démission des administrateurs suivants, à savoir:

* la société LANNAGE S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg;

- * la société VALON S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg;
- * la société KOFFOUR S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg.
- Démission du commissaire aux comptes, à savoir:
- * la société AUDIT TRUST S.A., avec siège social à 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.
- Ont été nommés en remplacement:

au poste d'administrateur:

- * Monsieur Claude FABER, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2450 LUXEMBOURG, 15, boulevard Roosevelt;
- * Monsieur Lionel CAPIAUX, employé privé, demeurant professionnellement à L-2450 LUXEMBOURG, 15, boulevard Roosevelt;
- * Monsieur Faride BENTEBBAL, employé privé, demeurant professionnellement à L-2450 LUXEMBOURG, 15, boulevard Roosevelt.

au poste de commissaire aux comptes:

- * la société REVILUX S.A., avec siège social à L-1371 LUXEMBOURG, 223 Val Ste Croix.

Tous ces mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

Luxembourg, le 31 décembre 2008.

Pour la société MGLUX S.A.

Fiduciaire Fernand Faber, Société Anonyme

Cabinet d'experts comptables

Signature

Référence de publication: 2009025843/687/36.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB04067. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Batifixing s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9906 Troisvierges, 6, rue de Staedtgen.

R.C.S. Luxembourg B 103.929.

Le Bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Troisvierges, le 29/01/09.

Signature.

Référence de publication: 2009026089/1611/12.

Enregistré à Diekirch, le 3 février 2009, réf. DSO-DB00015. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090028539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2009.

2J&J S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 79.441.

DISSOLUTION

L'an deux mil neuf, le dix-neuf janvier,

s'est tenue pardevant le soussigné Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme 2J & J S.A. avec siège à Luxembourg,

inscrite au RCSL sous le numéro B 79.441,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster en date du 04 décembre 2000, publié au Mémorial C numéro 525 du 12 juillet 2001, et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur. F.H.R. Sonnenschein, demeurant professionnellement à Mamer.

qui désigne comme secrétaire Madame Anja Paulissen, demeurant professionnellement à Mamer.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur H.H.J. Kemmerling, demeurant professionnellement à Mamer.

Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été paraphée "ne varietur" sera enregistrée avec le présent acte.

Il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

1) Le siège de la société est transféré à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon avec effet rétroactif au 15 octobre 2008.

La deuxième phrase de l'article 1^{er} de statuts est modifiée comme suit:

"Le siège social est établi à Mamer."

2) Puis, la société 2J & J S.A. est dissoute par la réunion de toutes les actions en une seule main et la volonté de l'actionnaire unique, la société anonyme J & J S.A. avec siège à L-8210 Mamer, RCSL B 79.460.

3) L'actionnaire unique reprend à son compte tous les actifs et passifs de la société dissoute.

4) Décharge est donnée aux administrateurs en exercice à ce jour et au commissaire de la société.

5) Pour autant que de besoin, la société anonyme J & J S.A., préqualifiée, prend la qualité de liquidateur de la Société et, en cette qualité, déclare que tout le passif de la société est réglé;

6) Les livres, documents et pièces relatives à la Société resteront conservés durant cinq ans au siège de la société à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée à 17h10

Dont acte, fait et passé à Mamer, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, tous connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, tous ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F.H.R. Sonnenschein, A. Paulissen, H.H.J. Kemmerling, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 22 janvier 2009. Relation: CAP/2009/193. Reçu soixante-quinze euros. 75,-€.

Le Receveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre pour publication au Mémorial C.

Capellen, le 2 février 2009.

Camille MINES.

Référence de publication: 2009026592/225/44.

(090028553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2009.

IBB Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 124.419.

DISSOLUTION

In the year two thousand and eight,

On the thirty-first day of December,

Before Us, Maître Emile SCHLESSER, notary public, residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Appeared:

1.- "CAVEA INVESTMENTS N.V.", a company incorporated under the Laws of the Netherlands Antilles, having its registered offices in Curaçao (Netherlands Antilles), Pietermaai 23,

represented by "TRIPLE F LIMITED", a company under the laws of the British Virgin Islands, with registered offices in Tortola (British Virgin Islands),

by virtue of a proxy given under private seal on 19 September 2008,

represented here by Mr Didier KIRSCH, chartered accountant, residing professionally in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

by virtue of a general proxy, deposited at the minutes of the undersigned notary, by deed of 15 May 2007, registered at Luxembourg A.C., on 16 May 2007, LAC /2007/ 8685.

2.- Mr Didier KIRSCH, previously named,

3.- Mr Per LUDVIGSSON, company director, residing in S-23272 Råå, Rorgångargatan 3,

represented by "TRIPLE F LIMITED", a company under the laws of the British Virgin Islands, with registered offices in Tortola (British Virgin Islands),

by virtue of a proxy given under private seal on 19 December 2008,

represented here by Mr Didier KIRSCH, previously named,

by virtue of a general proxy, deposited at the minutes of the undersigned notary, by deed of 15 May 2007, registered in Luxembourg A.C., on 16 May 2007, LAC /2007/ 8685.

which proxies, initialled "ne varietur", will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, declared and asked the notary to state that:

1. Mr Didier KIRSCH and Mr Per LUDVIGSSON, previously named, acting as managers of "IBB Investments S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", having its registered offices in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, incorporated by deed of notary Jean Joseph WAGNER, residing in Sanem, on 13 December 2006, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 675 of 21 April 2007, registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg City under section B and number 124.419, declare to accept, according to article 190 of the Law of 18 September 1933 on limited companies, respectively article 1690 of the Civil Code,

- the transfer of two hundred fifty (250) shares, on 10 March 2008, from Mr Johan BJÖRKLUND, company director, residing in SE-18.279 Stocksund, Hjorstigen 9, to "CAVEA INVESTMENTS N.V.", previously named,

- the transfer of two hundred fifty (250) shares, on 14 April 2008, from Mr Per LUDVIGSSON, previously named, to "CAVEA INVESTMENTS N.V.", previously named

2. "CAVEA INVESTMENTS N.V." previously named, is the sole shareholder of "IBB Investments S.à r.l." after the aforementioned transfers of shares.

3. Then, the sole shareholder resolves to dissolve the Company with immediate effect.

The sole shareholder declares that it has full knowledge of the Articles of Incorporation of the Company and that it is fully aware of the financial situation of the Company,

The sole shareholder, as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the said Company have been paid or fully provided for, that the sole shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume liability for any known but unpaid and for any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself; consequently, the liquidation of the Company is deemed to have been carried out and completed.

4. The sole shareholder hereby grants full discharge to the three managers for their mandates up to this date.

5. The books and records of the dissolved Company shall be kept for five years in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, he signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit,

Le trente et un décembre,

Par devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Ont comparu:

1.- "CAVEA INVESTMENTS N.V.", une société de droit des Antilles Néerlandaises, ayant son siège social à Curaçao (Antilles Néerlandaises), Pietermaai 23,

représentée par "TRIPLE F LIMITED", société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques),

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 19 septembre 2008,

ici représentée par Monsieur Didier KIRSCH, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

en vertu d'une procuration générale, déposée au rang des minutes du notaire instrumentaire, suivant acte du 15 mai 2007, enregistré à Luxembourg A.C., le 16 mai 2007, LAC/2007/8685,

2.- Monsieur Didier KIRSCH, prénommé,

3.- Monsieur Per LUDVIGSSON, administrateur de sociétés, demeurant à S-23272 Râå, Rorgångargatan 3,

représenté par "TRIPLE F LIMITED", société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques),

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 19 septembre 2008,

ici représentée par Monsieur Didier KIRSCH, prénommé,

en vertu d'une procuration générale, déposée au rang des minutes du notaire instrumentaire, suivant acte du 15 mai 2007, enregistré à Luxembourg A.C., le 16 mai 2007, LAC/2007/8685,

Les procurations prémentionnées, paraphées "ne varietur", resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

Lesdits comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont déclaré et prié le notaire d'acter ce qui suit:

1. Monsieur Didier KIRSCH et Monsieur Per LUDVIGSSON, prénommés, agissant en leur qualités de gérants de la société à responsabilité limitée "IBB Investments S. à r.l.", ayant son siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean Joseph WAGNER, de résidence à Sanem, en date du 13 décembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 675 du 21 avril 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 124.419, déclarent accepter au nom de la société, conformément à l'article 190 de la loi du 18 septembre 1933 concernant les sociétés à responsabilité limitée, respectivement à l'article 1690 du Code civil,

- la cession de deux cent cinquante (250) parts sociales, en date du 10 mars 2008, par Monsieur Johan BJÖRKLUND, administrateur de sociétés, demeurant à SE-18.279 Stocksund, Hjorstigen 9, à la société anonyme "CAVEA INVESTMENTS N.V.", prénommée,

- la cession de deux cent cinquante (250) parts sociales, en date du 10 mars 2008, par Monsieur Per LUDVIGSSON, prénommé, à la société anonyme "CAVEA INVESTMENTS N.V.", prénommée.

2. "CAVEA INVESTMENTS N.V.", prénommée, est la seule associée de la société après les cessions de parts qui précèdent.

3. Ensuite, l'associée unique déclare procéder à la dissolution de la société à partir de ce jour.

L'associée unique déclare avoir pleine connaissance des statuts de la Société et est pleinement consciente de la situation financière de la Société.

L'associée unique, en tant que liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que les dettes connues de ladite Société ont été payées ou entièrement provisionnées, que l'associée unique est investie de tous les avoirs et déclare expressément prendre à sa charge et assumer toute responsabilité pour tout passif connu mais impayé et pour toutes dettes encore inconnues de la Société avant tout paiement à l'associé; par conséquent, la liquidation de la Société est considérée comme ayant été effectuée et terminée.

4. L'associée unique donne décharge pleine et entière aux trois gérants pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

5. Les livres et documents de la société resteront conservés pendant cinq ans à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande dudit comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant des comparants, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Kirsch, E. Schlessner.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 janvier 2009. LAC/2009/929. Reçu à 0,5%: douze euros (12 €).

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 10 février 2009.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2009026588/227/122.

(090028567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2009.

Estia Investments SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 130.514.

L'an deux mille neuf, le vingt-huit janvier.

Pardevant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "ESTIA INVESTMENTS S.A.", R.C.S. Luxembourg N° B 130514, ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte du notaire instrumentaire, en date du 5 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2061 du 21 septembre 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Corinne PEYRON, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Sylvie DUPONT, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente deux mille euros (EUR 32.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent acte ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Dissolution de la société et mise en liquidation.
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation, la société LISOLUX S. à r.l., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.503, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, y compris ceux de réaliser les opérations prévues à l'article 145 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Zianveni, C. Peyron, S. Dupont et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg AC, le 30 janvier 2009. LAC/2009/3746. Reçu soixante-quinze euros € 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009026694/5770/49.

(090029091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Anglesey Investment Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 70.094.

L'an deux mille neuf, le vingt-huit janvier.

Pardevant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "ANGLESEY INVESTMENT HOLDING S.A.", R.C.S. Luxembourg N° B 70.094, ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître Georges d'HUART, en date du 12 mai 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 612 du 13 août 1999.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Corinne PEYRON, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Sylvie DUPONT, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente

deux mille euros (EUR 32.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent acte ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Dissolution de la société et mise en liquidation.
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation, la société LISOLUX S. à r.l., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.503, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, y compris ceux de réaliser les opérations prévues à l'article 145 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Zianveni, C. Peyron, S. Dupont et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 30 janvier 2009. LAC/2009/3747. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009026693/5770/49.

(090029087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Marina-Sun SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 127.886.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le trente décembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Flora Gibert, clerc de notaire demeurant à Luxembourg.

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de PLANET S.A. une société de droit suisse ayant son siège social à CH-1204 Genève, 15 Quai de l'Ile;

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la situation comptable au 19 décembre 2008 de MARINA-SUN S.A. est approuvée

II.- Que la société anonyme MARINA-SUN S.A. a été constituée le 5 avril 2007 suivant acte reçu par devant Me Joseph Elvinger, publié au Mémorial C numéro 1548 du 25 juillet 2007; que ses statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Me Henri Hellinckx, publié au Mémorial C numéro 355 du 12 février 2008; qu'elle a établi son siège social à L-2086 Luxembourg, 23 avenue Monterey, et est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 127886.

III.- Que le capital social de la société anonyme MARINA-SUN S.A prédésignée, s'élève actuellement à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) représentés par 100 (cent) actions de EUR 310 chacune, chacune intégralement libérée.

IV.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société MARINA-SUN S.A.

V.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

VI.- Que son mandant, tant en sa qualité de liquidateur que d'actionnaire unique déclare que l'activité de la société a cessé, et qu'il prend à sa charge la liquidation du passif et les engagements financiers, connus ou inconnus, de la société, qui devra être terminée avant toute appropriation de quelque manière que ce soit des actifs de la société en tant qu'actionnaire unique.

VII.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

VIII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

IX.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de Services Généraux de Gestion, au 412 F route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 2 janvier 2009. Relation: LAC/2009/87. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009026579/211/49.

(090028592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2009.

WEBCMS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1945 Luxembourg, 3, rue de la Loge.

R.C.S. Luxembourg B 144.728.

— STATUTS

L'an deux mille neuf, le dix février.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Olivier TOSCANO, employé privé, né à Metz (France), le 6 octobre 1981, demeurant F-57570 Boust, 59, rue du Général de Gaulle.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par les présentes.

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée -Siège social.

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "WEBCMS S.à r.l.", (ci-après la "Société"), régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts, (les "Statuts").

Art. 2. La Société a pour objet le développement d'applications informatiques, la formation, la distribution, la représentation, la commercialisation de tous matériels liés à l'informatique, le conseil aux entreprises et ceci par tous moyens et plus généralement par toutes opérations commerciales (commerce électronique) pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet précité, ou à tous objets similaires, connexes susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation et ce en tous pays.

De plus la Société a pour objet la conception, l'implantation et la réalisation de tous projets en relation directe ou indirecte avec l'Internet et la réalisation et la commercialisation de toutes activités multimédias.

La Société a en outre la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans les sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie, à son objet social.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans la distribution des bénéfices.

Art. 7.

a) La cession entre vifs:

Tant que la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

b) La transmission pour cause de mort:

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernière volonté concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession, jusqu'au partage desdites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdites parts sociales de désigner un mandataire.

En présence de plusieurs associés, les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Pour le surplus, les articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sont applicables.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par décision de l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations, ainsi que la durée de leur mandat.

Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 11. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le trente et un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et de profits.

Art. 13. Les produits de la société, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est réparti entre les associés.

Toutefois, les associés pourront décider à la majorité fixée par les lois afférentes que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés et révocables par l'assemblée générale des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

Art. 15. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, la ou les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2009.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique Monsieur Olivier TOSCANO, préqualifié, et libérées entièrement par le souscripteur prèdit moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, est évalué à environ huit cent cinquante euros.

Résolutions prises par l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-1945 Luxembourg, 3, rue de la Loge.
2. Monsieur Olivier TOSCANO, employé privé, né à Metz (France), le 6 octobre 1981, demeurant F-57570 Boust, 59, rue du Général de Gaulle, est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: TOSCANO; J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 12 février 2009. Relation GRE/2009/603. Soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 16 février 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009026308/231/117.

(090028263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2009.

Predicare S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 107.500.100,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 118.926.

In the year two thousand and nine, on the sixth of February.

Before US Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

There appeared:

1) Crédit Agricole Asset Management Alternative Investments, Ltd. & Co SCS, with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, here represented by Mr. Arnaud MONNIER, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Chicago, Illinois, USA on January 29, 2009;

2) PREDICA S.A., with registered office at 50-56, rue de la Procession, F-75015 Paris, here represented by Mr. Michel BULACH, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Paris, France on February 2, 2009,

(the Shareholders).

Which proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholders, in the capacity in which they act, have requested the undersigned notary to act that they represent the entire share capital of PREDICARE S. à r.l., a private limited liability company having its registered office at 5, allée Scheffer L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 118.926, incorporated by a deed received by Maître Léon Thomas known as Tom METZLER, notary, residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg, on August 9, 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1890 dated October 9, 2006, whose articles have been amended by a deed of Maître Martine SCHAEFFER dated March 31, 2008, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1333 dated May 30, 2008, and by a deed of Maître Martine SCHAEFFER dated August 29, 2008, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2376 dated September 29, 2008 (hereinafter referred to as the "Company").

The Shareholders acknowledge that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company so as to bring it from its present amount of sixty-five million one hundred euro (EUR 65,000,100.-) represented by six hundred fifty thousand (650,000) class A corporate units (the "Class A Units") and one (1) class B corporate unit (the "Class B Unit" and, together with the Ordinary Units, the "Units"), with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, to the amount of one hundred seven million five hundred thousand one hundred euro (EUR 107,500,100.-) represented by one million seventy-five thousand (1,075,000) Class A Units and one (1) Class B Unit, with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each;

2. Issuance to, subscription and payment of four hundred twenty-five thousand (425,000) additional Class A Units of the Company by, PREDICA S.A., a company incorporated as a société anonyme under the laws of France, with its registered office at 50-56, rue de la Procession, F-75015 Paris (France), registered with the Register of Companies of Paris (France) under number 334.028.123, by a contribution in kind consisting in the conversion of part of a receivable held by PREDICA S.A. towards the Company in an amount of forty-two million five hundred thousand euro (EUR 42,500,000.-);

3. Amendment of Article 5, paragraph 1 of the Articles of Association of the Company so as to reflect the planned increase of share capital;

4. Granting of authorisation to (i) any manager of the Company or (ii) to any lawyer of the law firm WILDGEN to take all the necessary actions in relation to the resolutions to be taken in accordance with the present agenda;

5. Any other business

This having been declared, the Shareholders, represented as stated above, have taken the following resolutions unanimously:

First resolution

The members resolve to increase the share capital of the Company so as to bring it from its present amount of sixty-five million one hundred euro (EUR 65,000,100.-) represented by six hundred fifty thousand (650,000) Class A Units and one (1) Class B Unit, with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, to the amount of one hundred seven million five hundred thousand one hundred euro (EUR 107,500,100.-) represented by one million seventy-five thousand (1,075,000) Class A Units and one (1) Class B Unit, with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

Second resolution

The members resolve to issue four hundred twenty-five thousand (425,000) Class A Units with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

Subscription and Payment

There now appears Mr. Michel BULACH, prenamed, acting in his capacity as duly appointed attorney in fact of the company PREDICA S.A., prenamed, by virtue of a power of attorney given in Paris, France on February 2, 2009, a copy of which, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder representing the appearing person, by the members of the board of the meeting and by the notary, will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

The appearing person declares subscribing in the name and on behalf of the prenamed company PREDICA S.A. for four hundred twenty-five thousand (425,000) newly Class A Units of the Company with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, and to make payment in full for such new Class A Units by a contribution in kind, consisting in the conversion of part of a receivable held by PREDICA S.A. towards the Company in an amount of forty-two million five hundred thousand euro (EUR 42,500,000.-).

Evidence of the existence and value of such contribution in kind has been given to the notary in the form of a valuation letter issued by Credit Agricole Asset Management Alternative Investments Services, Inc., an indirect service provider to the Company, on January 29, 2009, wherein the receivable has been described and valued.

The person appearing produces that valuation letter, the conclusion of which is as follows:

"Based on the verification procedures applied as described above:

- the value of the Receivable is at least equal to the number and value of the four hundred twenty five thousand (425,000) Class A Units with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each;
- we have no further comments to make on the value of the Receivable."

A copy of the valuation letter, after having been signed "ne varietur" by the members of the board of the meeting and by the notary, will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Thereupon, the said subscription and payment in kind is accepted and four hundred twenty-five thousand (425,000) new fully paid-up Class A Units of the Company are issued and allotted to PREDICA S.A.

Third resolution

As a consequence of the above resolutions, the members resolve to amend the paragraph 1st of Article 5 of the Articles of Association of the Company so as to reflect the above mentioned capital increase which shall henceforth be read as follows:

" **Art. 5. Paragraph 1st.** The subscribed corporate capital is set at one hundred seven million five hundred thousand one hundred euros (EUR 107,500,100.-) represented by one million seventy-five thousand (1,075,000) class A corporate units with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each and of one (1) class B corporate unit with a per value of one hundred Euros (EUR 100.-)".

All other paragraphs of Article 5 remain unchanged and are hereby reiterated as far as necessary.

Fourth resolution

The members resolve to grant authorisation to (i) any manager of the Company or (ii) to any lawyer of the Law Firm WILDGEN to take all the necessary actions in relation to the present resolutions.

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately six thousand euro (EUR 6,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le six février.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire, de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Crédit Agricole Asset Management Alternative Investments, Ltd. & Co SCS, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, ici représentée par Monsieur Arnaud MONNIER, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivré à Chicago, Illinois, USA le 29 janvier 2009;

2) PREDICA S.A., ayant son siège social au 50-56, rue de la Procession, F-75015 Paris, ici représentée par Monsieur Michel BULACH, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivré à Paris, France le 2 février 2009,

(les Associés).

Lesdites procurations, après signature "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés ont requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'ils représentent la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée PREDICARE S. à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 5, Allée Scheffer, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.926, constituée par un acte notarié de Maître Léon Thomas, dit Tom METZLER, notaire, résidant à Luxembourg-Bonnevoie, daté du 9 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1890 du 9 octobre 2006, dont les statuts ont été modifiés par acte notarié de Maître Martine SCHAEFFER daté du 31 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1333 du 30 mai 2008, et par acte notarié de Maître Martine SCHAEFFER du 29 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2376 du 29 septembre 2008 (ci-après dénommée la "Société").

Les Associés déclarent que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peuvent valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital de la Société pour le porter de son montant actuel de soixante-cinq millions cent euros (EUR 65.000.100.-) représenté par six cent cinquante mille (650.000) parts sociales de type A (les "Parts Sociales A"), et une (1) part sociale de type B (les "Parts Sociales B" et, ensemble avec les Parts Sociales A, les "Parts Sociales"), avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune, au montant de cent sept millions cinq cent mille cent euros (EUR 107.500.100.-) représenté par un million soixante-quinze mille (1.075.000) Parts Sociales A et une (1) Part Sociale B, avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune;

2. Emission à, souscription et paiement de quatre cent vingt-cinq mille (425.000) Parts Sociales A de la Société par, PREDICA S.A., une société anonyme, enregistrée au registre du commerce de Paris sous le numéro 334.028.123, avec siège social à 50-56, rue de la Procession, F-75015 Paris (France), par un apport en nature résultant d'une créance détenue par PREDICA S.A. envers la Société d'un montant de quarante-deux millions cinq cent mille euros (EUR 42.500.000.-).

3. Modification du paragraphe 1 de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital susmentionnée;

4. Autorisation donnée à (i) tout gérant de la Société ou à (ii) tout avocat de l'étude WILDGEN d'effectuer toutes les formalités nécessaires en relation avec les résolutions prises sur base du présent agenda;

5. Divers.

Ceci ayant été déclaré, les Associés représentés comme indiqué ci avant, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital de la Société pour le porter de son montant actuel de soixante-cinq millions cent euros (EUR 65.000.100.-) représenté par six cent cinquante mille (650.000) parts sociales de type A (les "Parts Sociales A"), et une (1) part sociale de type B (les "Parts Sociales B" et, ensemble avec les Parts Sociales A, les "Parts Sociales"), avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune, au montant de cent sept million cinq cent mille cent euros (EUR 107.500.100.-) représenté par un million soixante-quinze mille (1.075.000) Parts Sociales A et une (1) Part Sociale B, avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune.

Seconde résolution

Les associés décident d'émettre quatre cent vingt-cinq mille (425.000) nouvelles Parts Sociales A avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune.

Souscription et Paiement

Comparaît alors M. Michel BULACH prénommé, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société PREDICA S.A., prénommée, en vertu d'une procuration donnée à Paris, France en date du 2 février 2009, dont une copie signée "ne varietur" par le mandataire, par les membres du bureau et le notaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La personne comparante déclare souscrire au nom et pour le compte de la prénommée société PREDICA S.A., quatre cent vingt-cinq mille (425.000) Parts Sociales A de la Société nouvellement émises avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune, et réaliser la libération intégrale de ces nouvelles Parts Sociales A par un apport en nature résultant d'une créance détenue par PREDICA S.A. envers la Société d'un montant de quarante-deux million cinq cent mille euros (EUR 42.500.000.-).

La preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée au notaire sous la forme d'une lettre d'évaluation émise par Credit Agricole Asset Management Alternative Investments Services, Inc., un fournisseur indirect de services de la Société, le 29 janvier 2009, dans laquelle la créance a été décrite et évaluée.

La personne comparante produit cette lettre d'évaluation, dont la conclusion est la suivante:

"En application des procédures de vérification appliquées telles que décrites ci-dessus:

"- La valeur de la créance est au moins égale au nombre et à la valeur des quatre cent vingt-cinq mille (425.000) parts sociales de type A avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune".

- Nous n'avons pas d'autre commentaire à faire sur la valeur de la créance".

Une copie de la lettre d'évaluation, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Sur quoi, lesdites souscriptions et paiement en nature sont acceptés et quatre cent vingt-cinq mille (425.000) nouvelles Parts Sociales A de la Société entièrement libérées sont émises et allouées à PREDICA S.A.

Troisième résolution

En conséquence, les associés décident de modifier le paragraphe 1^{er} de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital susmentionnée, qui devra désormais être lu comme suit:

" **Art. 5. Paragraphe 1^{er}** . Le capital social souscrit de la Société est fixé à cent sept millions cinq cent mille cent euros (EUR 107.500.100.-) représenté par un million soixante-quinze mille (1.075.000) parts sociales de type A d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune et une (1) part sociale de type B d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-)".

Les autres paragraphes de l'article 5 demeurent inchangés et sont réitérés par la présente pour autant que de besoin.

Quatrième résolution

Les associés décident d'autoriser (i) tout gérant de la Société ou à (ii) tout avocat de l'étude WILDGEN d'effectuer toutes les formalités nécessaires en relation avec les résolutions prises sur base du présent agenda;

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à six mille euros (EUR 6.000.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la personne comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Monnier, M. Bulach et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 février 2009. LAC/2009/5390. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009026719/5770/200.

(090029106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Trans Americo & Fils S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4670 Differdange, 153, route de Soleuvre.

R.C.S. Luxembourg B 144.711.

— STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt et un janvier.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

Ont comparu:

1) Madame Danielle WEBER, sans état particulier, veuve de feu Americo DE SOUSA FERNANDES, gérante, demeurant à L-4670 Differdange, 153, route de Soleuvre,

2) Mademoiselle Cindia FERNANDES, esthéticienne, demeurant à L-4670 Differdange, 153, route de Soleuvre, ici représentée par Maître William ZANIER, avocat, demeurant à L-1027 Luxembourg, 31, Place de Paris, B.P. 2735, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, ci-annexée;

3) La société anonyme de participations financières TAID SOPARFI S.A., établie et ayant son siège social à L-4670 Differdange, 153, route de Soleuvre,

ici représentée par Madame Danielle WEBER, prénommée, agissant en sa qualité d'Administrateur-délégué.

Lesquels comparants, présents ou représentés, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de TRANS AMERICO & FILS S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 3. Le siège social est établi à Differdange.

Art. 4. La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de transports de marchandises par route et notamment de transports des terrassements et excavations, ainsi que la location de véhicules avec ou sans chauffeur(s), la prestation de chauffeur(s) sur véhicules loués ou privés.

La société pourra faire toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à faciliter son extension ou le développement.

La Société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000.-), représenté par TRENTE ET UNE (31) ACTIONS d'une valeur nominale de MILLE EUROS (€ 1.000.-), chacune disposant d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé est fixé à SEPT CENT MILLE EUROS (€ 700.000.-), qui sera représenté par SEPT CENTS (700) ACTIONS d'une valeur nominale de MILLE EUROS (€ 1.000.-), chacune disposant d'une voix aux assemblées générales.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de ce jour, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois en temps qu'il jugera utile le capital souscrit dans les limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le Conseil d'Administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le Conseil d'Administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut, dans la mesure et aux conditions fixées par la loi racheter ses propres actions.

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil administration peut être limitée à un seul membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, en toutes circonstances, par la signature de deux administrateurs, dont celle du président du conseil d'administration ou d'un administrateur ayant reçu mandat spécial à cet effet par le président.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un des administrateurs, par l'administrateur unique ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit au Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le dernier samedi du mois de juin à 16.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

S'il y a un actionnaire unique, cet actionnaire exerce tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires de la société.

Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2009.
- Par dérogation, la première assemblée ordinaire des actionnaires se tiendra le dernier samedi du mois de juin en 2010.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1) Madame Danielle WEBER, prénommée, VINGT-QUATRE ACTIONS	24
2) Mademoiselle Cindia FERNANDES, prénommée, UNE ACTION	1
3) La société TAID SOPARFI, prénommée, SIX ACTIONS	6
TOTAL: TRENTE ET UNE ACTIONS	31

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraires de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à MILLE QUATRE CENTS EUROS (€ 1.400, -).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes.

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

- a) Madame Danielle WEBER, prénommée;
- b) Mademoiselle Cindia FERNANDES, prénommée;
- c) Monsieur Paulo Daniel MARQUES DE ARAUJO, directeur technique de transports par route, demeurant à L-3721 Rumelange, 121, rue d'Esch.

Deuxième résolution

Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes:

La société IUS CONSULT SCP, société civile particulière, établie et ayant son siège social à L-5884 Howald, 306A, route de Thionville.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2014.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-4670 Differdange, 153, route de Soleuvre.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

Réunion du conseil d'administration

Le conseil d'administration composé de:

- a) Madame Danielle WEBER, prénommée, ici présente;
 - b) Mademoiselle Cindia FERNANDES, prénommée, ici représentée par Maître William ZANIER, prénommé, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, ci-annexée; et
 - c) Monsieur Paulo Daniel MARQUES DE ARAUJO, prénommé, ici représenté par Maître William ZANIER, prénommé, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, ci-annexée,
- se considérant comme réunis en Conseil, ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1.- Sur proposition de l'assemblée générale des actionnaires, le conseil d'administration élit Madame Danielle WEBER, prénommée, comme premier président du conseil d'administration, son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2014;

2.- Le conseil d'administration décide de confier la direction technique des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion technique à un administrateur-directeur technique en la personne de Monsieur Paulo Daniel MARQUES DE ARAUJO, prénommé, son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2014;

3.- La société sera engagée en toutes circonstances et sans aucune limitation par les signatures du président du conseil d'administration et de l'administrateur-directeur technique agissant conjointement.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: Weber, Zanier, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 janvier 2009, Relation: EAC/2009/807. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): N. Boiça.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 12 février 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009025628/219/161.

(090027498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Umanis Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 129.492.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg le 15/10/2008

Le Conseil décide de transférer le siège social de la société au 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Le Conseil prend également acte de la nouvelle adresse professionnelle de la société AUDITEX Sàrl, commissaire aux comptes, au 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour copie conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009026490/3842/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00686. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2009.